

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 29 JANVIER 2015**

Le jeudi 29 janvier 2015, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le vendredi 23 janvier 2014, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

Mme AEBISCHER
M. BARGETON
Mme CALANDRA
Mme DASPET
M. EPARA EPARA
M. GLEIZES
Mme HAZAN
Mme KELLER
M. LE BORGNE
M. PERIFAN
Mme RIVIER
Mme STEPHAN

M. ASSOULINE
M. BAUDRIER
Mme CARIME-JALIME
Mme De MASSOL
Mme FANFANT
M. GRANIER
Mme HERRERO
Mme LAURENT
Mme MAQUOI
Mme PRIMET
M. SAMAKE

Mme BACHE
M. BLANDIN
Mme CARREY-CONTE
Mme EL AARAJE
M. GASSAMA
Mme GUHL
M. HOCQUARD
M. LE BARS
M. PASCAL
Mme RAME
Mme SIMONNET

POUVOIRS

M. BOUAKKAZ a donné pouvoir à Mme CALANDRA
Mme DUCHAUCHOI a donné pouvoir à Mme PRIMET
M. GUERRIEN a donné pouvoir à Mme GUHL
M. HMOUDANE a donné pouvoir à Mme LAURENT
M. MARTIN a donné pouvoir à Mme RIVIER
M. SHI a donné pouvoir à M. GASSAMA
M. SOREL a donné pouvoir à Mme SIMONNET
Mme VICQ a donné pouvoir à M. BAUDRIER

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme EL AARAJE

SECRETAIRES AUXILIAIRES

M.CONQUES - M.DROUARD

ORDRE DU JOUR

1. Vœu d'urgence	4
➤ V20.2015.019 : Vœu à l'initiative de Frédérique Calandra et de l'ensemble des Présidents de groupes du conseil d'arrondissement du 20 ^e relatif à la pose d'une plaque commémorative à la Porte de Vincennes en hommage aux victimes de l'Hyper Cacher du 9 janvier 2015.	4
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014.	9
MA20.2015.001 : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014.	9
3. Vœux relatifs aux mineurs étrangers isolés	9
➤ V20.2015.016 : Vœu relatif aux lycéens sans abris dans le 20 ^e , sur proposition de Laurent Sorel et du groupe "Front de Gauche – Place au peuple !".....	9
➤ V20.2015.015 : Vœu de la Majorité municipale à l'initiative du groupe écologiste et du groupe PCF Front de Gauche pour la mise à l'abri des lycéens sans domicile fixe.....	9
4. Délibérations.	18
2015 DLH 19 : Adoption du Programme Local de L'habitat modifié. Mme Hélène VICQ rapporteure.	18
➤ V20.2015.004 : Amendement à la délibération 2015 DLH 19, proposé par Frédérique Calandra et le Groupe Socialistes et Apparentés.....	18
2015 DAJ 01 : Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.	25
2015 DDCT 06 : Subvention (3.000 euros) au titre des fonds de la maire du 20 ^e à l'association Jeunesse éducation. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	27
2015 DAC 74 : Stèle à la mémoire des déportés du camp de Rawa-Ruska, cimetière du Père Lachaise (20 ^e). M. Thierry BLANDIN rapporteur.	28
2015 DU 24 : ZAC Réunion - Suppression de la ZAC - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP. Mme Hélène VICQ rapporteure.	29
2015 DAC 33 : Subvention (11.000 euros) à l'association Petits Oiseaux Production (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	29
2015 DAC 56 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Paris culture 20 (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	29
2015 DASES 08 : Locaux du 117-121 rue de Ménilmontant et 301-303 rue des Pyrénées (20 ^e) : avenant à la convention d'occupation du domaine public - évacuation d'une sortie de secours au bénéfice de la crèche voisine. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.	29
2015 DFPE 329 : Crèche et logement de fonction sis 241-243 avenue Gambetta (20 ^e) – Convention de gestion avec Paris Habitat OPH. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	29

5. Vœux	29
➤ V20.2015.014 : Vœu pour la sauvegarde et la pérennisation des Ateliers Santé Ville, déposé par la Majorité municipale à l’initiative des élu-e-s du groupe Socialiste, Apparenté et Républicaine Socialiste.	29
➤ V20.2015.013 : Vœu déposé par les élus du groupe UMP20 relatif au développement de la pratique du vélo à Paris.....	30
➤ V20.2015.017 : Vœu relatif au travail dominical et de nuit, sur proposition de Sylvie Aebischer et du groupe « Front de Gauche – Place au peuple ! ».....	32
➤ V20.2015.018 : Vœu de l'Exécutif relatif au travail dominical et de nuit.	32

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce Conseil d'arrondissement est tout à fait particulier puisqu'il est le premier qui a lieu après les événements tragiques des 07, 08 et 09 janvier dernier. Avant donc de commencer ce Conseil à proprement parler, je souhaitais rappeler ce soir le nom des 17 victimes tuées lors des attentats de Charlie Hebdo, de Montrouge et de la porte de Vincennes, assassinés par les frères Kouachi le 7 janvier 2015 au siège de Charlie Hebdo : Frédéric BOISSEAU 42 ans, Franck BRINSOLARO 49 ans, Jean CABU dit « CABU » 76 ans, Elsa CAYAT 54 ans, Stéphane CHARBONNIER dit « CHARB » 47 ans, Philippe HONORE dit « HONORE » 73 ans, Bernard MARIS 68 ans, Ahmed MERABET 40 ans, Mustapha OURRAD 60 ans, Michel RENAUD 69 ans, Bernard VERLHAC dit « TIGNOUS » 57 ans et Georges WOLINSKI dit « WOLINSKI » 80 ans. Abattue à Montrouge le 8 janvier 2015 par Amédée COULIBALY : Clarissa JEAN-PHILIPPE, 26 ans. Abattus dans le 20^e arrondissement de Paris le 9 janvier 2015 par Amédée COULIBALY : Philippe BRAHAM 45 ans, Yohan COHEN 20 ans, Yoav HATTAB 22 ans et François-Michel SAADA 63 ans. En leur mémoire à tous je vous prie de bien vouloir respecter avec moi une minute de silence.

Minute de silence

Je souhaite maintenant soumettre immédiatement au vote de notre assemblée un vœu d'urgence unanimement déposé par tous les groupes de notre Conseil dont je remercie chaleureusement les présidents et les membres, concernant la pose d'une plaque commémorative sur le bâtiment accueillant le supermarché Hyper Cacher en mémoire des victimes des attentats du 9 janvier dans le 20^e arrondissement. Comme vous le savez, le règlement intérieur de notre Conseil me fait obligation de vous demander d'approuver l'inscription de ce vœu d'urgence à l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement.

Après consultation des membres, le vœu est inscrit à l'ordre du jour

1. Vœu d'urgence

- **V20.2015.019** : Vœu à l'initiative de Frédérique Calandra et de l'ensemble des Présidents de groupes du conseil d'arrondissement du 20^e relatif à la pose d'une plaque commémorative à la Porte de Vincennes en hommage aux victimes de l'Hyper Cacher du 9 janvier 2015.

Mme CALANDRA

Je voulais présenter ce vœu que vous avez dû recevoir sur table. Il est très simple. C'est un vœu à l'initiative de la Maire et de l'ensemble des Présidents de groupes qui simplement dit que notre Conseil demandera à la RIVP, propriétaire du bâtiment où se sont déroulés les faits, de pouvoir apposer une plaque en mémoire des 4 victimes de la journée du 9 janvier 2015. Et par ailleurs, ma première adjointe à mes côtés, Florence De MASSOL, et en charge des espaces verts propose également, et je trouve que c'est un joli symbole que nous plantions à cette occasion également 4 arbres dans le 20^e arrondissement.

Mme De MASSOL

Au square de la Paix.

Mme CALANDRA

Au square de la Paix, qui est juste à côté. Donc nous ferons cela en même temps. Et évidemment nous vous concerterons tous et toutes sur le texte de la plaque à apposer et bien sûr en lien avec l'Hôtel de Ville, avec la Ville de Paris évidemment.

Après consultation des membres, le vœu est adopté à l'unanimité

Mme CALANDRA

Très rapidement, mes chers collègues, puisque je me suis exprimée assez longuement lors de nos vœux et je redis d'ailleurs à quel point ça a été un moment important pour moi et pour j'imagine nous tous, ce rassemblement républicain à la tribune. Donc j'ai présenté mes vœux non pas avec la seule majorité de l'assemblée mais avec vous tous. Je crois que dans ce moment-là, on a contribué à représenter symboliquement le peuple français uni dans sa douleur et aussi dans sa révolte contre ces attentats. Donc rapidement je ne reprends pas l'intégralité de ce que j'ai dit à ce moment-là. Je voulais simplement, avant de donner la parole aux présidents de groupes qui le souhaiteraient, dire que je crois qu'on ne peut pas aujourd'hui reprendre notre routine exactement comme avant. Bien sûr, nous aurons et nous continuerons à avoir des débats. Et comme je l'ai dit, c'est très démocratique, c'est très sain et précisément ce qui fait que nous aimons notre République, c'est que nous avons le droit de ne pas être d'accord, de le dire, de l'exprimer, de l'écrire. On a même le droit à la satire et je rappelle encore une fois qu'il n'y a pas de délit de blasphème dans notre pays. Et bien sûr nous aurons des désaccords. Dès ce soir d'ailleurs, il y a des choses que nous ne voterons pas unanimement et c'est tout à fait normal. Il ne peut pas y avoir de consensus sur tout et il est sain qu'il y ait des oppositions.

Cependant, je crois que sur le sujet particulier de la défense de la laïcité du travail qu'il y a à faire dans notre arrondissement, dans tous nos quartiers, auprès de nos habitants, pour que ces choses ne se reproduisent pas, pour que la manifestation du 11 janvier continue à produire ses effets, pour que notre action ait un sens dans ce cadre-là. Je vous réunirai tous et quand je dis tous, c'est donc l'intégralité des groupes du Conseil, dans les temps qui viennent afin que nous échangions le plus librement possible sur ce qui s'est passé et sur les déclinaisons, les conséquences que nous souhaitons en tirer dans le 20^e arrondissement. Comme les débats l'ont montré depuis quelques jours, là aussi, il y aura sûrement des divergences d'appréciations. Il y aura sûrement des différences d'interprétations. Mais je rappelle que nous, autres élus, nous intervenons dans le cadre d'un État de droit et dans le cadre de l'État du droit. Et c'est heureux. Nous sommes encore une fois dans une démocratie. Nous avons la chance de vivre dans une démocratie. Ce qui signifie que dans le cadre des lois en vigueur, et nous ne sommes pas parlementaires donc nous ne préjugeons pas, nous ne travaillerons pas forcément, enfin, certains d'entre nous sont parlementaires, pardon Monsieur le Sénateur, mais en tout cas ceux qui ne le sont pas, notre rôle n'est pas de parler des lois qu'il faudrait voter ou que nous devrions adopter. Ça c'est notre rôle de militant ou de citoyen. Mais en tant qu'élus municipaux, ce que je crois c'est que nous pouvons et nous devons travailler ensemble à élaborer un travail sur, autour et pour la laïcité dans tous les quartiers du 20^e mais aussi à nous remettre en question collectivement et pas que les élus, parce que ce serait trop facile de dire : « C'est la politique, les élus, le gouvernement ». Je crois qu'il y a une responsabilité de tous les citoyens français et chacun dans notre responsabilité, dans notre poste d'enseignant, d'animateur, d'éducateur, de parent, d'habitant nous devons regarder ce que nous n'avons peut-être pas fait ou oublié de faire ou pas assez fait ou en tous cas, nous pourrions faire pour que le vivre ensemble soit défendu, soit garanti dans notre Ville. Voilà. Donc je ne vais pas être plus longue. Encore une fois, nous allons organiser des moments de rencontre entre nous, élus, mais aussi avec nos citoyens, avec nos concitoyens. Je pense qu'il faudra avoir des rencontres et de travail avec les enseignants, les structures d'enseignements du 20^e, que ce soit le premier ou le second degré. Il faudra avoir des temps de rencontre avec les habitants, avec les parents d'élèves, avec les associations, avec les éducateurs de rue, avec les animateurs, les centres sociaux, les centres d'animations, les clubs de prévention. Nous avons beaucoup d'intervenants dans le 20^e avec les acteurs du monde culturel, les acteurs de la jeunesse. Tous ceux qui font la vie quotidienne de notre arrondissement de façon à regarder ce que nous pouvons faire. Et encore une fois j'essaie d'avoir le moins de présupposés possibles pour que ces choses-là ne se reproduisent pas. Alors je sais que je peux compter sur vous. Je ne serai pas plus longue. Encore une fois je remercie très chaleureusement tous les groupes pour leur attitude dans la période et à l'égal de ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale quand la Marseillaise a été entonnée, je peux dire que c'est dans ces moments-là que nos concitoyens nous regardent et c'est dans ces moments-là qu'il est important d'être à la hauteur des enjeux et de ce qu'ils attendent de nous. Voilà. Y a-t-il des Présidents de groupe qui demandent la parole au sujet de ce que nous venons d'aborder ? Comme on a observé beaucoup de minutes de silence dans les temps passés, ça n'a pas été très facile de s'exprimer. M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Madame la Maire, chers collègues. Madame la Maire, je tenais à saluer la dignité avec laquelle vous avez géré la crise qui a frappé durement notre pays et particulièrement le 20^e arrondissement. Je tenais à vous exprimer au nom du groupe UMP notre profonde reconnaissance et vous remercier très chaleureusement d'avoir associé l'opposition lors de la cérémonie des vœux. Nous saluons ce geste digne et très républicain. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Madame la Maire, à mon tour, je vous remercie au nom du groupe EELV. Nous serons bien entendu présents pour cette discussion fort nécessaire. Nous-mêmes, au sein du groupe, réfléchissons et discutons d'ores et déjà de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'après.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes ? M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Oui je voudrais, moi aussi, dire deux choses au nom du groupe socialiste. La première chose, c'est pour avoir aussi été là au moment du drame qui s'est produit dans le 20^e arrondissement, saluer la manière dont les choses ont été gérées puisqu'il y a aussi tout ce qu'il a fallu gérer non pas simplement sur le choc des attentats mais aussi le fait que ça se soit passé dans notre arrondissement. Et je voudrais saluer à la fois ce qui a été fait par la Maire, ce qui a été fait par les services, ce qui avait été fait par l'ensemble de la Mairie sur ce sujet. Je crois qu'il faut aussi le signaler et le saluer.

Et puis la deuxième chose, c'est bien évidemment que je crois que maintenant il y a un après. Il y a un après aussi qui, malgré tout, est porteur un petit peu d'espoir puisque le 11 janvier nous étions quand même plusieurs millions à descendre dans la rue pour expliquer, pour dire que nous ne nous laisserions pas faire, pour dire que la réponse que nous voulions apporter, c'était plus de fraternité, c'était plus de laïcité, c'était plus d'égalité et non pas une réponse de violence telle que voulait nous pousser, l'endroit dans lequel voulait nous pousser ces tueurs. Je crois que c'est ça aussi, c'est ce message qui est un message qui est inscrit sur le fronton de l'ensemble de nos Mairies. C'est ce message je crois qu'il va falloir qu'en tant qu'élus et qu'en tant que militant aussi, nous fassions passer auprès de l'ensemble de nos concitoyens. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, Madame la Maire, au nom du groupe Front de Gauche «Place au peuple», nous vous remercions également. Je pense que c'était extrêmement important que l'ensemble de notre équipe municipale fasse preuve de cette dignité. Et je voulais aussi rajouter à ce qu'ont pu dire mes collègues, que nous sommes tous profondément et bien sûr marqués, touchés, affectés. On n'oublie pas que par exemple que Charb était un ami du 20^e, que La mer à boire, ce café en haut des jardins de Belleville, avait accueilli l'exposition « Ni Dieu ni Dieu ». Et que nous étions liés à cette histoire évidemment aussi par l'implantation des locaux de l'équipe de Charlie Hebdo à un moment donné dans le 20^e et que ces assassinats politiques ont bien été orchestrés pour tenter de nous faire taire sur la laïcité. Et au contraire comme vous l'avez très justement rappelé, nous devons en tant qu'élus républicains marquer notre attachement aux principes fondateurs de la République, à la laïcité. Et comme vous l'avez, et je vous en remercie, si bien rappelé au fait que nous sommes opposés à toute instauration de délit de blasphème. Et nous devons continuer à faire ce travail pédagogique d'éducation populaire auprès des nôtres, auprès de l'ensemble des habitants du 20^e sur le sens émancipateur parce qu'on a

tous et toutes besoin de laïcité. Et puis ces assassinats antisémites à l'Hyper Cacher ont bien été organisés pour nous diviser et au contraire la belle réponse du 11 janvier et dans laquelle nous devons nous nous inscrire pour poursuivre l'après, c'est bien celle de l'attachement à la fraternité, à l'égalité des droits. Et je pense qu'il est important que tous les élus que nous sommes avec l'ensemble des associations et des citoyens de notre arrondissement, on agisse concrètement au quotidien pour transmettre cette fraternité et qu'on lutte contre l'ensemble des racismes et antisémitismes parce qu'il y a toujours l'inquiétude et la peur de l'amalgame. Et on sait qu'il y a aussi une montée du racisme antimusulman qui n'épargne pas les habitants du 20^e et par lequel on doit être très préoccupés. Je vous remercie.

M. ASSOULINE

Permettez-moi, Madame la Maire, de dire aussi un petit mot parce que aussi, je n'ai pas pu partager avec vous ce moment des vœux. Je sais qu'il a été très intense. J'étais ailleurs en province sur une mission parlementaire mais, comme vous le savez, j'étais sur les lieux quelques minutes après le massacre à Charlie Hebdo, puis avec vous dans cette affreuse après-midi à Porte de Vincennes sur le terrain. Et je veux souligner l'importance dans ce que vous avez dit de ne pas retomber dans le train-train. On est encore forcément dans un entre-deux. On l'a vécu au plus profond avec des amis parfois qui sont morts à ce moment-là. Et puis, comme nous sommes des élus, des militants politiques, on doit tout de suite être aussi dans l'action et donc on vit quelque chose pas jusqu'au bout et nous devons être en capacité de nous projeter. Mais la seule façon de nous projeter, en restant fidèle à ce qu'on a ressenti au moment des faits avec la même charge, la même intensité, c'est de ne pas recommencer comme avant et de considérer que sur deux terrains essentiels, il faut qu'ensemble nous soyons dans une offensive absolue, sans aucune concession ni compromis, pour défendre la laïcité comme préalable à tout. Pas comme... si on peut et si tout va bien, non, pour que ça aille bien, il faut des règles de vie en commun que la laïcité incarne bien. Et puis la lutte contre l'antisémitisme, parce que le Premier ministre a eu des mots forts mais il faut prendre la mesure de ce qui se passe dans cet arrondissement aussi. Ce n'est pas possible qu'une catégorie, que des gens, français, comme tous les autres puissent considérer que c'est normal que leurs enfants aillent à l'école ou aillent dans des lieux collectifs entre des militaires. Ce n'est pas possible de considérer qu'ils pourront continuer longtemps à vivre dans une situation où ils se sentent menacés de mort, leurs enfants et eux-mêmes, parce qu'ils sont juifs. Et donc la lutte contre le racisme qui touche tous les racismes, antimusulmans, etc. Aujourd'hui, il y a une acuité particulière sur laquelle il ne faut pas fermer les yeux et sur laquelle il faut rassurer. Je sais que vous le faites, je sais que vous êtes déterminés. Mais je demande que dans toutes les controverses démocratiques qui vont continuer, aussi dans notre attitude quand il s'agit des questions fondamentales, les valeurs de la République, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, il y ait une unité absolue des élus que nous sommes ici car nous avons la chance d'avoir un conseil municipal sans élus extrémistes qui remettent en cause le pacte républicain. Et si on veut que demain ce ne soit pas eux qui soient à notre place, il faudra prouver et démontrer au quotidien que la République est la plus forte. Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme PRIMET.

Mme PRIMET

Le groupe Communiste Front de Gauche s'associe à tout ce qui est dit, là. On a participé aussi le mieux qu'on a pu à toutes les commémorations et je partage tout ce qui a été dit. Ce que nous enseigne la manifestation, c'est effectivement que le peuple français n'a pas voulu s'engager sur les voies extrémistes et qu'il veut défendre ses valeurs de laïcité et le « Liberté, Égalité, Fraternité ». Et j'ai juste envie de dire un mot pour l'après puisqu'on est déjà dans l'après dans les pour l'éducation ou sur la sécurité. Je pense que dans le « Liberté, Égalité, Fraternité », la grande oubliée c'est l'Égalité et je crois que si on ne travaille pas la possibilité pour tous d'avoir un accès à l'école, un accès à la santé, si une société à deux vitesses s'instaure, malheureusement je pense qu'on aura beaucoup de mal à lutter contre ce genre de comportement.

Mme CALANDRA

Bien, je vous remercie tous et toutes notamment de la... Ah oui ! M. BLANDIN.

M. BLANDIN

Oui, bon, je ne voulais pas prendre la parole parce que c'est quand même enfin ça a été une journée assez dure pour moi puisque j'ai perdu ma maman ce matin-là. Mais je voudrais rappeler un peu et puis comme je suis à la mémoire, je voudrais rappeler quand même que chaque jour nous devons remettre l'outil sur l'établi parce que malheureusement on remettra ça. C'est un travail de tous les jours. Moi, je me rappelle j'étais secouriste il y a très longtemps et j'ai terminé avec la Rue de Rennes parce que j'ai vu des enfants blessés et tout ça, et on recommence. On recommence chaque jour. Alors effectivement la laïcité je suis pour. C'est pour ça que je me bats pour cette laïcité parce que chaque jour on aura des fous. On a des gens dans des associations. On en reparlait tout à l'heure avec EPARA. On a encore des présidents d'association qui mettent la haine sur n'importe quoi. Et c'est un combat, je vous l'assure, de tous les jours. Battez-vous, battez-vous dès que vous entendez un mot ! Mais qu'il soit pour toutes les parties de la population c'est un combat de tous les jours. Nous ne pouvons pas l'accepter ! Car cela continuera je vous le dis. J'ose espérer que ça s'arrêtera parce que j'ai des enfants et que j'ai des petits-enfants et j'espère que ça continuera sans guerre, sans rien. Mais malheureusement on aura toujours des fous, des fanatiques qui se laissent englober dans ce genre de pensée et qui vont jusqu'à la mort de certaines personnes qui en plus malheureusement ne savent même pas ce qui leur arrive puisqu'à la limite quand on est militaire et/ou force de police, on peut s'attendre à ce genre de chose. Mais quand on va faire ses courses... Franchement, non ! C'est inadmissible ! Donc moi, je vous invite à faire un travail de tous les jours même si nous nous aurons beau mettre de l'encre sur du papier. Non ! C'est là qu'il faut que ça soit mémorisé et il faut le faire mémoriser à nos enfants et nos petits-enfants.

Mme CALANDRA

Bien, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de vos déclarations à la fois de leur sobriété, d'avoir laissé parler vos émotions et aussi qu'on soit resté dans cette courtoisie républicaine. Ce que je voulais vous dire c'est, comme élus de la République, nous allons devoir tenir tous les bouts de la chaîne. Il va falloir que nous travaillions encore au sens, au contenu de ce que veut dire « Liberté, Égalité, Fraternité ». Il va falloir les décliner concrètement sur le terrain. Nous le faisons déjà. Il va falloir le faire encore plus. Travailler sur le sens de la défense de la laïcité, de ce fameux compromis historique de la République qui permet à toutes les fois de cohabiter, à tous les cultes de vivre mais aussi le respect des libertés individuelles, de liberté de croyance et de non croyance et la liberté aussi de soutenir les religions et de se défier des religions. Voilà, c'est ce qui fait la remarquable complexité de notre pays. Et également, travailler à rassurer nos concitoyens et à renforcer leur sécurité bien sûr dans le respect de l'État de droit, dans le cadre des règles de la République française. Ce qui est demandé et nous avons vu que nos forces de police ont bien travaillé, ont remarquablement travaillé. Il a fallu déployer des policiers, des gardes statiques de policiers, de militaires à la porte de très nombreux établissements dans le 20^e arrondissement : synagogues, mosquées, écoles, crèches, collèges, lycées. Et effectivement c'est absolument navrant pour les parents qui doivent emmener leurs enfants étudier entre deux militaires. D'autant plus que dans le 20^e arrondissement, nous avons peu de demandes de ce type puisque historiquement les choses se passaient plus tôt bien, calmement. Il y a toujours des incidents mais il n'y avait pas autant de tension, si je puis dire, que dans d'autres territoires assez proches de nous, voire voisins, où les choses sont historiquement plus tendues. Chez nous, la cohabitation se passait plutôt bien. Et malheureusement on est obligé d'en venir là. Nous retravaillerons sur tous ces sujets ensemble, je l'ai dit, je vous remercie. Les incidents auxquels Thierry BLANDIN vient de faire allusions, sur lesquels il a échangé avec Epany EPARA, je vous en informe parce que je l'aurais fait à la fin du Conseil mais je vous le dis maintenant. Une association de femmes qui fait du sport régulièrement sur le stade Louis Lumière le mercredi soir a été victime d'une agression verbale extrêmement violente homophobe, lesbophobe même pour être précise, de la part d'un président, de quelqu'un qui se proclame président d'un club de sport, devant des enfants qu'il a fait applaudir ses propos et qu'il a associé à ses propos de haine totalement irresponsables. Alors sachez que des plaintes sont en cours, des dépôts de plaintes sont en cours. Moi, j'ai demandé déjà la Ville de Paris. Je l'avais déjà demandé puisque c'est un monsieur avec lequel on a eu de nombreux incidents. J'avais demandé à ce qu'on lui retire ses créneaux. J'espère que nous allons trouver mais il faut savoir que ce monsieur est très procédurier. Il porte plainte au

Tribunal Administratif et qu'il a déjà eu gain de cause face à la Ville malgré des éléments de preuves accablants. Et je vous informe d'ailleurs que ce monsieur ce soir vient d'appeler la Présidente du club pour la menacer, voilà, verbalement et qu'il a appelé mon assistante pour la menacer également. Alors, j'invite tous les élus présents autour de cette table, puisque nous sommes dans la défense de ce que nous venons de dire, les questions de vivre ensemble, de laïcité, de tolérance, je vous invite mercredi prochain à un match de foot au stade Louis Lumière où nous allons démontrer que nous entendons que des femmes puissent faire du sport dans des espaces sportifs extérieurs comme intérieurs en toute liberté, en toute sécurité sans être insultées, agressées et traitées de noms que je ne répéterai pas aujourd'hui. Je ne répéterai pas la vulgarité et la violence des propos de ce monsieur qui ont été particulièrement infâmes. Et encore une fois devant des enfants. Je ne suis d'ailleurs pas convaincue et loin de là, que les parents des enfants en question approuvent tous ce comportement et soient même informés de ce qu'il se passe quand ils confient leurs enfants à ce monsieur. Alors je crois qu'on peut clore ce moment difficile pour nous tous et en même temps rassurant sur le plan de la bienveillance qui règne entre nous.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014.

MA20.2015.001 : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014.

Après consultation des membres, le procès-verbal est adopté

Mme CALANDRA

Ensuite, nous allons procéder à l'examen des délibérations et des vœux et donc rentrer dans l'ordre du jour de notre Conseil. Alors, à titre exceptionnel, en raison de la présence d'associations et de militants du 20^e, du Collectif Jeunes Étrangers-Paris-Est et probablement de personnes directement concernées par le sujet, je vous propose et je dis bien que c'est à titre exceptionnel et parce que on me l'a demandé courtoisement avant, que nous passions à l'examen des vœux portant sur la question des mineurs étrangers isolés. Donc sur les six vœux que nous allons aborder ce soir, deux portent en effet sur ce sujet, l'un venant du groupe Front de Gauche «Place au peuple» et l'autre de la majorité municipale.

3. Vœux relatifs aux mineurs étrangers isolés

- **V20.2015.016** : Vœu relatif aux lycéens sans abris dans le 20^e, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe "Front de Gauche – Place au peuple !".
- **V20.2015.015** : Vœu de la Majorité municipale à l'initiative du groupe écologiste et du groupe PCF Front de Gauche pour la mise à l'abri des lycéens sans domicile fixe.

Mme SIMONNET

Oui, alors, je tiens à signaler que notre groupe votera pour également le vœu du groupe Écologiste, et du groupe PCF Front de Gauche sur la mise à l'abri des lycéens sans domicile fixe. Notre vœu recoupe en partie d'ailleurs des thèmes similaires mais aborde aussi un autre aspect. Donc pour revenir sur la situation, on a dans le 20^e un certain nombre de lycéens, notamment je pense à des lycéens scolarisés à Étienne Dolet et à l'EREA Édith Piaf qui sont actuellement sans hébergement et qui sont dans une situation qui sont soit mineurs, soit jeunes majeurs, jeunes isolés, sans papiers, donc en situation administrative irrégulière. Il faut savoir qu'il y a d'autres jeunes du 20^e et sur tout Paris qui sont dans des situations équivalentes et qui ne sont pas aujourd'hui pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Pendant notamment les vacances d'hiver, pendant la période de grand froid, il y a eu une mobilisation citoyenne assez importante qui s'est mis en place, notamment devant la PAOMIE, qui dépend de l'Aide Sociale à l'Enfance même si ses délégués a une structure associative au niveau de sa gestion qui est le premier endroit où les jeunes mineurs isolés viennent pour pouvoir être pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Il y avait donc un nombre conséquent de jeunes qui n'étaient pas pris en charge, qui n'avaient pas d'hébergement et qui venaient tous les soirs et ça peut être évalué entre 50 et 150 jeunes. Par une implication citoyenne forte, des mesures finalement ont été prises et notamment d'ouvrir un gymnase pour les jeunes mineurs isolés étrangers pour les prendre

en charges. Bien. Or, ce gymnase n'est pas toujours « calibré », excusez-moi le terme, de façon correspondante au nombre de jeunes qui en ont besoin et chaque soir, moi j'ai des échos, parfois je les constate en allant sur le terrain, qu'il y a des jeunes qui ne sont pas admis à ce gymnase parce que les capacités d'accueil sont remplies et donc, chaque soir, on peut avoir parfois entre cinq, quinze, vingt jeunes qui se retrouvent condamnés à dormir à la rue. Qu'ils soient scolarisés ou non, avoir sur Paris, capitale de la République française, ville néanmoins d'une grande richesse, des jeunes qui sont condamnés à dormir à la rue, c'est-à-dire qui sont en situation de danger, de danger parce que dormir à la rue ce n'est pas simplement être menacé par le froid, ce n'est pas simplement avoir faim. Dormir à la rue, c'est d'être en danger et être l'objet d'agressions sexuelles, d'agressions tout court et on sait que pour certains, ils sont hélas déjà passés par ces sinistres. Ils sont déjà victimes de ce type d'exaction alors qu'ils ont déjà un parcours de vie des plus difficiles avant d'être arrivés à Paris. À côté de ça, il y a un dysfonctionnement au niveau de l'Aide Sociale à l'Enfance dont il va falloir, on le dénonce depuis au moins deux ans de manière récurrente, où l'Aide Sociale à l'Enfance ne prend pas en charge l'ensemble des jeunes mineurs isolés. Le défenseur des droits, suite à une saisine d'un collectif d'association, a rendu un avis très clair pour montrer que la Ville, enfin, que le Département de Paris ne répondait pas à ses obligations en tant que Département, c'est-à-dire de prendre en charge, de mettre à l'abri l'ensemble des jeunes isolés. C'est une obligation du Département. Certes, les moyens alloués par le Département ont augmenté mais pas de manière correspondante à l'augmentation des effectifs. Et donc nous avons des jeunes mineurs isolés étrangers qui sont traités de manière... par le biais d'une suspicion systématique, c'est-à-dire de manière systématique, on remet en cause les documents d'état civil qui font état de leur âge. Et le dispositif de la PAOMIE, il y a toujours une gestion que ce soit à Paris et ailleurs en France, la gestion qui s'appelle des tests osseux pour vérifier la véracité de la minorité ou de la majorité de ces jeunes alors qu'il a été établi que cette méthode des tests osseux en aucun cas ne permet d'évaluer l'âge.

Dernière chose, excusez-moi si je suis longue pour montrer les différents aspects du problème, le traitement des premiers arrivants est souvent extrêmement long sans qu'ils soient protégés pendant ce laps de temps. Vous avez donc des jeunes mineurs isolés qui ne sont pas pris en charge. Et sinon, parmi ceux qui sont pris en charge, bien souvent quand ils arrivent à la majorité, les mesures possibles qui peuvent être prises par le Département, c'est-à-dire de mettre en place un contrat jeune majeur pour pouvoir continuer la prise en charge du jeune isolé jusqu'à l'obtention de son diplôme, sur ce terrain-là, on essuie de plus en plus de refus. Et moi, je voudrais vous parler d'un jeune qui s'appelle, je donnerai juste la première lettre de son prénom, un jeune K. de l'EREA Edith Piaf parce que je suis hors de moi sur ce dossier-là et je suis persuadée Madame la Maire, que vous partagerez mon indignation. Le jeune K. on va l'appeler ainsi, à l'EREA Edith Piaf il y a de cela deux noëls, il a appris par l'Aide Sociale à l'Enfance, comme il avait son anniversaire, ses 18 ans le 27 décembre, on lui a dit : « Bon anniversaire puisque vous avez 18 ans. Vous allez quitter l'hôtel et vous vous débrouillez entre le Noël et le jour de l'an. » Grâce à l'équipe éducative de l'EREA Edith Piaf, relayée par moi et je sais par d'autres élus ici présents, on a agi, on a agi pour bousculer l'Aide Sociale à l'Enfance pour que le contrat jeune majeur puisse s'enclencher. Ce jeune, il aura son CAP en juin. On vient d'apprendre la semaine dernière que l'Aide Sociale à l'Enfance a refusé de renouveler son contrat jeune majeur au prétexte qu'il serait absentéiste. Nous avons depuis aujourd'hui, eu des témoignages et de son enseignante et de la Directrice de l'EREA Edith Piaf qui montrent que ce jeune, certes a des difficultés, certes a un vécu qui est bien particulier mais que ce jeune est sérieux dans sa scolarité, qu'il témoigne de qualités, de compétences réelles, que ce jeune témoigne par ailleurs d'un comportement dans l'établissement exemplaire. Ce jeune, est-ce que on lui permet de terminer sa scolarité et d'avoir son CAP ? Excusez-moi si j'étais extrêmement longue mais voilà les différents aspects. Ce vœu prend en compte à la fois qu'il faut que le Département de Paris mette les moyens pour continuer de protéger dans l'urgence l'ensemble des jeunes sans logement à Paris et qu'il adapte les moyens en termes d'hébergement. Ce vœu, il demande que l'ensemble des jeunes isolés et présents dans l'arrondissement soit bien pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et quand ils suivent une formation et qu'ils deviennent majeurs, qu'ils puissent bénéficier d'un contrat jeune majeur. On demande aussi à travers ce vœu, que Madame la Maire, eh bien, vous interveniez aussi auprès du Conseil de Paris et que le Conseil de Paris interpelle aussi et l'ASE et le gouvernement pour l'abandon total de la méthode dite des tests osseux et enfin pour finir, que s'engage sur la région Île-de-France avec le Conseil régional Île-de-France et le rectorat et le gouvernement, une vraie réflexion sur les places en internat en lycée professionnel parce que les conditions d'hébergement des lycéens doivent être adaptées au statut d'un lycéen. Et le statut d'un lycéen, c'est de poursuivre des études.

Désolée si j'étais un peu longue mais ce sujet me tient vraiment tout particulièrement à cœur. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme RIVIER pour donc le vœu présenté par la majorité et notamment le groupe EELV.

Mme RIVIER

Merci Madame la Maire. En fait je voulais d'abord intervenir en réponse au groupe Front de Gauche. En fait, je crois que nous sommes d'accord, c'est dommage que nous n'ayons pas pu nous réunir pour présenter un vœu commun. Et nous, en tout cas, au nom du groupe EELV puisque c'est une des différences principales entre nos vœux, c'est-à-dire que votre vœu demande dans le vœu lui-même l'abandon des tests osseux alors que nous n'en avons parlé que dans les considérants. Nous sommes bien évidemment pour l'abandon de ces tests osseux, qui remettent en cause la présomption de véracité des papiers d'identité, présomption qui est tout de même conventionnelle et qui ont des conséquences dramatiques puisqu'à partir du moment où la minorité d'un jeune est remise en cause, ça veut dire qu'il n'y a plus d'obligation de prise en charge, ça veut dire qu'il n'y plus de possibilité de régularisation et ça veut dire qu'il y a aussi, malheureusement, des juges qui acceptent de suivre des procédures qui aboutissent à la condamnation de ces enfants, parfois à des peines de prison ferme puisqu'évidemment, ils sont accusés d'avoir falsifiés leur papier d'identité. Alors que la seule preuve que l'on apporte, ce sont ces tests osseux. Donc effectivement ces tests osseux posent beaucoup de problèmes. Ils sont d'ailleurs dénoncés par l'OMS, par une grande partie de la communauté médicale. Donc c'est pourquoi nous et j'interviens juste pour cela pour le moment et je vais m'arrêter là pour ne pas monopoliser la parole, nous voterons pour votre vœu, même si bien évidemment nous voterons aussi pour celui de la majorité dont nous faisons partie.

Mme CALANDRA

Mme PRIMET.

Mme PRIMET

Nous, de la même façon, on aurait pu tout à fait écrire le vœu Front de Gauche. Donc nous voterons les deux. Effectivement, ces tests ne sont pas fiables et les délais d'attente de la PAOMIE sont, pour les jeunes, sont très longs. Un mois au lieu de trois jours, les évaluateurs sont peu nombreux. Donc tout le travail de la PAOMIE, il doit-être remis en question. Et d'ailleurs, je crois que le cabinet VERSINI y travaille.

Mme CALANDRA

Mme KELLER

Mme KELLER

Donc sur ce sujet-là, je pense qu'effectivement il est tellement particulièrement grave qu'il ne faut, à la fois, pas faire d'erreur et en même temps essayer de continuer à trouver cette unité qui est absolument indispensable dans la défense des jeunes, et qu'ils soient scolarisés ou non d'ailleurs. Je voulais juste dire à ce moment-là du débat qu'effectivement et on est tous d'accord et en tant que en charge de la protection de l'enfance et travaillant avec le cabinet et Mme VERSINI bien sûr, je peux en attester. Nous sommes tous d'accord pour mettre en avant les failles et les manquements et les errements qui sont issus de longues pratiques du passé et qui sont celles de certaines, certains lieux au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cela dit, je voudrais quand même souligner et cet exemple aussi le montre, le jeune K. en fait partie, qu'il y a aussi des gens extraordinaires à l'Aide Sociale à l'Enfance. Qu'il y a au sein des foyers d'accueils, au sein des lieux d'accueils, des gens qui sont capables de faire la part des choses et de pousser jusqu'au bout les dossiers, et y compris de rattraper les dossiers des jeunes qui pourraient être exclus à la fois des contrats jeune majeur ou des protections et des mises à l'abri. Donc je voulais vraiment qu'on dise aussi à un moment donné que ces personnes-là et ces fonctionnaires de l'Aide Sociale à l'Enfance, elles font un travail extraordinaire, qui est extrêmement compliqué, compliqué effectivement par ces fameux tests osseux qui est parfaitement contestable puisqu'il a 6 mois de marge d'erreur. Donc entre l'âge de 17 ans et demi et l'âge de 18 ans et demi, il y a quand même une certaine marge et cette marge est fondamentale en ce qui concerne la vie des enfants. Je voulais en particulier dire que s'il y a autour de

ces jeunes-là des fonctionnaires de l'ASE, il y a évidemment les collègues de l'éducation nationale qui se mobilisent pour ces jeunes-là et en particulier effectivement les enseignants et la Directrice de l'EREA Edith Piaf que vous avez cités et qui heureusement aussi sont là pour eux. Voilà merci.

Mme CALANDRA

Merci Mme KELLER. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Oui, je vais intervenir dans ce débat pour faire œuvre de pédagogie parce qu'on confond deux types de situations. On confond la situation des enfants qui sont devant la PAOMIE. J'ai passé une partie de mon réveillon le 31 décembre, donc le jour d'ouverture du gymnase pour que tout le monde soit hébergé, ces enfants-là ne sont pas du tout scolarisés. Avec donc les autres cas donc qu'on a cités dont le Monsieur K. qui sont, eux, scolarisés, qui ont déjà été pris en charge à un moment ou à un autre par l'Aide Sociale à l'Enfance alors que ceux qui sont devant la PAOMIE n'ont pas du tout été pris encore en charge. Et je voudrais aussi rappeler que la question du test osseux, c'est surtout au niveau du juge pour enfant que les tests osseux ont lieu. Et là, c'est une décision judiciaire qui peut casser donc un jugement en amont donc de présomption de minorité. Donc c'est deux choses différentes. Que le problème qu'on a vis-à-vis de la PAOMIE c'est qu'ils ne font pas de tests osseux à ce niveau-là mais ils font un contrôle social pour préjuger de la minorité ou pas ou un contrôle des papiers. Donc c'est à ce niveau-là donc qu'il faut distinguer les deux types de situation. C'est pour ça que les deux vœux sont complémentaires puisqu'ils permettent de répondre à des situations différentes qu'il faut distinguer puisqu'on n'apportera pas les mêmes solutions sur les deux cas.

Mme CALANDRA

Je vous remercie, M. Alexandre PASCAL.

M. PASCAL

Merci Madame la Maire. Moi, je ne voudrais pas polémiquer sur ce sujet qui est comme l'ont dit tous nos collègues un sujet délicat. Donc je souhaiterais éviter toutes polémiques et toute récupération politique. Je suis juste un peu étonné parce que ce sujet-là quand on est un mineur, qu'on soit étranger ou pas, la loi dit clairement qu'il y a une obligation du Département de s'occuper du mineur isolé, encore une fois qu'il soit étranger ou pas. Donc la situation est simple, soit la Ville de Paris respecte les engagements qui sont prévus par la loi et dans ce cas-là le vœu n'a pas de raison d'être, soit la Ville de Paris ne respecte pas ses engagements, auquel cas c'est très grave. Et dans ce cas-là, c'est plus qu'un vœu sur lequel il faut se prononcer. C'est presque une décision de justice qu'il faudrait appeler. Ou alors tout simplement que la Ville de Paris demande à ne plus être compétente sur ces sujets mais dans ce cas-là, on reviendrait sur un principe fort de la décentralisation. C'est un sujet compliqué, d'autant plus compliqué qu'il y a de nombreuses années que cette question des mineurs étrangers isolés est en suspens. Il y a quelque chose qui est dommage, je crois qu'il y a un an et demi à peu près, il y avait eu un accord qui avait été trouvé entre l'ADF, les associations, l'État, pour réussir à gérer mieux la situation des mineurs étrangers isolés avec un dispositif permettant de partager les charges et de partager l'accueil de ces mineurs entre les différents Départements. Je crois comprendre que Paris ne joue pas complètement que la Ville, le Département ne joue pas complètement sa partition sur cette question-là. Je trouve que c'est dommage et je veux dire qu'on est très mal à l'aise sur ce sujet-là. Merci.

M. HOCQUARD

Oui, moi, je pense que c'est un sujet qui est un sujet effectivement extrêmement important. Sur les vœux, là qui sont présentés à la fois parce qu'il y a des questions qui sont des questions de fond comme ça été rappelé et puis aussi, comme ça a pu être rappelé par différents intervenants, des cas pratiques. On n'est pas là simplement sur des éléments où des fois on porte des vœux sur des questions qui sont des questions théoriques, même si elles ont raison d'être aussi dans cette Assemblée. Moi, je suis un peu embêté parce que tout le monde intervient en disant que les vœux vont dans le même sens. La seule chose, c'est que peut-être on aurait pu mais alors je sais bien que

les calendriers ont été un petit peu chamboulés dans ces jours précédents, arriver peut-être à un vœu qui soit un vœu de l'ensemble d'au moins la majorité mais un vœu sur cette question-là qui est un sujet justement je sais plus qui le disait mais qui est un sujet qui à mon avis n'amène pas de division. Alors je ne sais pas si on peut le faire, là, comme ça à brûle-pourpoint en séance. Mais en tout cas, ça me semble être le sens dans lequel il faut aller, c'est-à-dire qu'on puisse avoir sur cette question là, et sur les deux questions dont parlait M. GLEIZES tout à l'heure, à la fois la question qui est la question justement des mineurs isolés sur les deux choses à la fois sur la questions des tests osseux et à la fois aussi sur les autres questions qui sont les questions d'hébergement, qu'on puisse arriver à avoir quelque chose qui soit quelque chose qu'on vote tous ensemble plutôt que de se retrouver un peu avec les différentes interventions qu'on puisse avoir, là, puisque je n'ai pas l'impression qu'il y ait de différences dans les interventions que j'entends.

Mme CALANDRA

Bien, oui ! Monsieur... Allez-y !

M. GRANIER

Je partage complètement l'avis de mon collègue pour une proposition commune qui rendrait un petit peu plus claire la nature du vœu et je ne voudrais pas qu'on soit entraînés sur des questions de moyens et des questions... La question très... Non, le parallèle entre les deux, entre la question des moyens et la question de la détermination de l'âge par radiographie du poignet de la main avec la méthode dite osseuse parce que cette méthode, contrairement avec ce que vous avez pu évoquer, elle est reconnue par l'académie de médecine et dans la plupart des cas, dans la majorité des cas et dans l'entière des cas, elle est plus favorable en cas de doute, puisque c'est entre 16 et 18 ans qu'il peut y avoir un doute, elle est favorable à la personne puisqu'il est reconnu qu'elle est mineure. Mais cette méthode, on peut difficilement la remettre en cause. Elle fait l'unanimité. Elle complète. Donc, moi, excepté le point de la méthode osseuse qui malheureusement quand on ne peut pas vérifier l'identité au travers des actes civils classiques, est la seule méthode, c'est un peu compliqué d'aller dans le sens. Si on se positionne comme le disait Alexandre PASCAL sur la question des moyens entre le Département et qui sont mis à disposition des mineurs, ça c'est un autre sujet et à ce moment-là, on ne peut aller que dans votre sens effectivement. Mais remettre en cause la méthode dite osseuse, l'académie de médecine est d'accord. Enfin tout le comité consultatif national d'éthique ne récusé pas à priori cet emploi. Le statut de mineur est un statut protégé indique le comité national d'éthique et la protection qu'il entraîne pour encourager une certaine délinquance ou criminalité d'enfants, d'adolescents instrumentalisés par des adultes. En l'état actuel, la méthode préconisée est le meilleur test disponible unanimement admis par les juridictions. Et je vous le dis bien en tout état de cause, le doute bénéficie toujours aux mineurs. Donc si on peut distinguer ces deux points, ça serait... et dans le vœu unique qui est proposé, ce serait salutaire.

Mme CALANDRA

Alors Mme RIVIER ensuite M. EPARA.

Mme RIVIER

Merci Madame la Maire, je ne peux vraiment pas laisser dire ce qui vient d'être dit puisque cette méthode dite des tests osseux a été condamnée par l'OMS, qui a exprimé par écrit enfin c'est une résolution, les doutes les plus sérieux quant à sa fiabilité. Elle a été condamnée par une partie significative de l'académie de médecine, ça fait débat au sein de l'académie de médecine. Et je vous renvoie à une tribune qui est partie, qui est parue dans « Le Monde » je crois de la semaine dernière, les sources y sont citées : de l'OMS, de l'académie de médecine, un grand nombre de médecins l'ont signé. Donc je ne pense vraiment pas qu'on puisse dire qu'il y a unanimité sur cette méthode, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous sommes par ailleurs l'un des rares pays d'Union européenne à utiliser cette méthode, que d'autres pays ont bannie. Donc c'est bien qu'il y a débat.

M. EPARA EPARA

Oui, merci Madame la Maire. Je voudrais juste dire ici que depuis tout à l'heure, il y a ce discours qui consiste à insister sur le test osseux. Je crois que le problème n'est pas de ce côté-là. Le problème

doit être ailleurs. Le problème, c'est l'interrogation que nous devons nous faire sur le fait qu'il y a un être humain qui est en difficulté. Tout le reste n'est que secondaire pour ma part. Qu'est-ce qu'on fait lorsque un être humain qu'il soit jeune ou vieux ou moyennement âgé a des difficultés ? Si nous prenons le cas de cet élève dont a parlé tout à l'heure Mme SIMONNET, il faut tout faire pour que cet enfant finisse sa scolarité et qu'on puisse voir après ce qui peut se passer. Donc l'important c'est, dans la gravité, l'humanisme que nous avons tous ici que nous défendons tous les jours. Merci.

Mme CALANDRA

Alors si vous permettez je vais dire un mot sur ces sujets-là, sur lesquels j'ai, comme beaucoup d'entre vous, beaucoup travaillé. Alors pour commencer, M. PASCAL, la loi est appliquée par le Département de Paris. Vous avez dit au début : « C'est très simple. » et à la fin vous avez dit : « C'est très compliqué. ». Donc oui, c'est très simple dans les textes et très compliqué dans la réalité comme assez souvent d'ailleurs dans notre monde. La loi dit bien que : « Tout mineur présent sur le territoire du Département de la Ville de Paris doit être pris en charge sans exception. » C'était le cas avant, c'est le cas aujourd'hui mais la question est la définition du... enfin les minorités contestées. Tous ceux dont la minorité n'est pas contestée sont pris en charge. Je m'étonne un petit peu et c'est pour ça d'ailleurs je voudrais retrouver aussi cela dans les considérants des vœux, car comme l'a dit très bien Mme KELLER, c'est notre rôle d'élus, c'est notre rôle de citoyens de regarder ce qui ne va pas, de critiquer, de faire progresser et de mener des politiques de conduite du changement. Je vous demande aussi d'être juste, de faire attention aux personnels qui sont derrière ces dispositifs. La Ville de Paris et le Département de Seine-Saint-Denis sont les deux Départements de France les plus impactés et je remercie M. GLEIZES qui, toujours dans une démarche de précision scientifique, rappelle des choses. Concernant les mineurs non scolarisés, enfin, avant scolarisation, ceux qu'on trouve effectivement devant la PAOMIE eh bien nous avons actuellement à Paris 800 jeunes étrangers isolés sur 2 000 mineurs au total à Paris. Nous sommes le Département avec la Seine-Saint-Denis le plus impacté et qui prend le plus en charge. Donc j'entends bien que vous nous avez parlé d'un accord de l'association des Départements de France sauf que je trouve un tout petit peu fort de café qu'on reproche à la Ville de Paris de ne pas jouer le jeu alors que c'est le Département et qui prouve par les chiffres avec la Seine-Saint-Denis qui traite le plus de mineurs étrangers isolés. Précisément, le problème que nous avons aujourd'hui, c'est que nous avons des Départements de la petite et de la grande couronne qui sont très, très, très, très loin de mettre le même enthousiasme à appliquer la loi et dont on constate qu'ils renvoient des jeunes sur notre territoire, pour dire les choses clairement. Donc déjà j'aimerais que dans les considérants si nous devons travailler à une synthèse des vœux, les considérants soient équilibrés et qu'on note aussi quand même le travail qui est fait. Il y a le travail qui doit être amélioré, le travail qui n'est pas fait ou mal fait mais il y a aussi le travail qui est fait. Je rappelle que nous sommes de ce point de vue-là donc le plus solidaire car ces dépenses pour les mineurs non scolarisés ne font l'objet d'aucune compensation par l'État. Donc c'est entièrement pris sur le budget de la Ville de Paris, du Département de Paris. Aucune compensation par l'État.

Alors ensuite il y a et c'est là qu'on rentre dans la difficulté, dans les contestations, les jeunes en attente d'évaluation de leur minorité ou majorité par le Département. Et c'est le problème des tests, de la question des tests osseux. Aujourd'hui, on constate qu'un certain nombre de ces jeunes sont dans une zone grise et le fait est que, à la fois leur situation est très difficile et que surtout cette attente de statut est beaucoup trop longue. Donc ça fait d'eux des SDF, des jeunes errants sur le territoire effectivement soumis à toutes les fragilités, à tous les dangers. Et donc c'est en soi un problème et on ne peut pas rester aujourd'hui quand vous dites : « Le doute doit bénéficier aux jeunes. », il doit bénéficier même dès son arrivé. Et par ailleurs, ce n'est pas parce qu'on est jeune majeur, qu'on n'est pas non plus en danger, en difficulté comme l'a dit M. EPARA et qu'on ne doit pas être aidé. Mais si ça relève du dispositif mineur, il faut trouver une solution, de toute façon, opérationnelle, matérielle pour que des jeunes ne soient plus en errance dans l'attente de papiers, de statuts, de reconnaissance, etc. Donc il faut que nous y travaillions collectivement. Aujourd'hui, on a quand même bougé, il y a eu des dispositifs. Je rappelle que les plus fragiles sont pris en charge dans un établissement de mise à l'abri, l'EMA. Il y a également 25 places, donc ce sont 25 places en hôtels issues du dispositif mise en place par Mme VERSINI et ces places sont financées par l'État. Ce dispositif a été renforcé de 16 places en hôtels également à la veille de l'hiver par le biais d'un financement d'ASES. Et par ailleurs, il a été décidé pendant les vacances de Noël que tous les jeunes en attente d'évaluation seraient désormais mis à l'abri pendant la période hivernale, ce qui a donc motivé l'ouverture dont a parlé Mme SIMONNET d'un gymnase spécifique qui accueille entre 40 et 70 jeunes chaque soir. Ça, c'est issu des débats que nous avons eus, des rencontres que nous avons

eues avant et pendant l'été puisqu'il y a eu une mobilisation des associations, des rencontres avec les élus et nous avions à l'époque donc nous venions juste enfin les nouvelles équipes de la mandature venaient d'être élues. Nous avons eu des échanges dans le 20^e arrondissement et je crois aussi dans le 19^e arrondissement assez nombreux à ce propos. Je rappelle donc aujourd'hui que ce sont 100 jeunes qui sont tous les soirs mis à l'abri dans le cadre de ce dispositif. C'est une mesure nouvelle qui devrait être rediscutée après l'hiver, et encore une fois je le dis, dans l'objectif d'une amélioration, de pérennisation même éventuellement d'une structuration du dispositif différente.

Alors ensuite, comme l'a dit M. GLEIZES, il y a la question des jeunes qui sont lycéens, des jeunes mineurs ou majeurs ou jeunes majeurs qui sont scolarisés et notamment les lycéens. Là, la difficulté, elle est d'une autre nature. Un certain nombre d'entre eux sont mineurs, la plupart sont majeurs. La question est qu'ils sont scolarisés et qu'ils doivent pouvoir poursuivre une scolarité. Mais là, on est dans un autre dispositif. Donc aujourd'hui c'est évalué par la Ville à une soixantaine de jeunes donc qui sont en situation administrative précaire. Depuis novembre, une cinquantaine a été mise à l'abri en urgence par la DRIHL. Cette fois-ci non par l'État mais à la demande de la Ville de Paris, essentiellement à La mie de pain, le temps de mettre au point, de définir un nouveau dispositif dans lequel l'État sera par nature en première ligne puisqu'il s'agit de la grande exclusion et d'un public en partie, en grande partie majeure. C'est l'État, je le rappelle, qui prend la décision de scolarisation et si on veut apporter des solutions pérennes au-delà de l'urgence, c'est-à-dire des conditions acceptables pour étudier, il ne peut pas s'agir de simples hébergements, de simples logements, même à l'hôtel. Il faut quelque chose d'une autre nature. Or aujourd'hui, leur statut ou leur non statut par nature ne leur donne accès ni au foyer de jeunes travailleurs malgré tous nos efforts pour les faire entrer dans les cases, ni aux auberges de jeunesse, etc. Donc il faut trouver autre chose. C'est pourquoi moi, j'avais saisi dès sa nomination Mme BROCAS, préfète de son état, nous avons une réunion à la Mairie du 20^e à laquelle participait un certain nombre d'associations, des élus, etc. et nous avons travaillé autour de ce sujet. Actuellement Mme Sophie BROCAS, préfète, anime un groupe partenarial dans lequel la Ville de Paris est moteur mais la Ville de Paris n'est pas aux commandes de ce groupe puisque ce sont des dispositifs, je le rappelle, d'État. Et nous sommes déjà pour la Ville de Paris avec 1 600 jeunes migrants. Nous avons déjà un budget de 95 millions sur ces sujets. Donc nous nous situons, voilà, dans un entre-deux, il faut que nous trouvions les voies et moyens de faire évoluer les deux dispositifs, les dispositifs pour les mineurs dont la minorité est contestée et ensuite le dispositif pour les scolarisés qui n'est pas tout à fait la même chose. Et pour ce faire, j'aimerais que notre vœu soit le plus judicieux possible. Je vous rappelle aussi que nous devons parvenir à convaincre le Conseil de Paris de l'adopter. Donc je souhaiterais que les Présidents de Groupe autour de la table, je ne suis pas sûre que nous y arrivions tout de suite. Est-ce que nous pouvons prendre le temps jusqu'à la fin du Conseil de travailler à un vœu commun où nous essayons d'écrire un certain nombre de choses. Je vous rappelle aussi, je sais que ce sont des choses que peut-être certains n'aiment pas entendre, mais que autant des mineurs arrivent sur notre territoire, des mineurs ou des jeunes majeurs, venant de pays en guerre, Afghanistan, Syrie, des pays dangereux, des pays où ils ne peuvent pas vivre, etc. autant il existe également des réseaux de passeurs professionnels qui vivent très grassement sur le fait de faire passer des mineurs et ça arrive, il y a des organisations qui décident, je vous le dis et vous avez des familles qui décident sciemment d'envoyer des mineurs sur notre territoire. Il faut que ce soit dit et entendu. Et ça, ça fait aussi partie des sujets contre lesquels j'aimerais que le gouvernement parce que là, ça n'est pas du ressort de la Ville de Paris, que le gouvernement s'active mais ça ressort surtout de gouvernements étrangers qui n'ont pas des attitudes sérieuses sur ce sujet-là. Il y a des pays notamment qui ont des taux de croissance à 2 points et dans lesquels les inégalités sont telles que dans certaines régions de leur pays la pauvreté fait que les familles envoient leurs mineurs chez nous alors que ces gouvernements-là ont les moyens d'éduquer et de nourrir ces mineurs sur leur territoire. À un moment donné aussi ça pose cette question. Je vous le dis, il faut regarder les choses en face.

Voilà donc est ce qu'il y a une possibilité pour que nos groupes puisse convenir d'un texte commun avant la fin de la réunion ? Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui Madame la Maire. D'abord je me réjouis que nous soyons visiblement d'accord sur le fond. Pour le Groupe Front de Gauche « Place au peuple », même si nous sommes un groupe d'opposition, d'opposition citoyenne, je tiens à le rappeler, pour nous, il n'y a absolument pas de soucis pour que, lorsque nous sommes, nous nous retrouvons d'accord avec d'autres groupes sur des positions communes, nous puissions fusionner des vœux. Maintenant je m'étonne de l'amateurisme complet dans lequel les choses se présentent aujourd'hui. Vendredi soir, enfin vendredi midi, c'était la date

limite du dépôt des vœux. Nous avons donc connaissance des vœux vendredi dans la journée. Il me semble qu'il y a une majorité et des minorités, groupes d'opposition. Il y a bien un exécutif. Quand il y a des vœux qui sont présentés par des groupes. Là, en l'occurrence un groupe, deux groupes de la majorité : groupe Communiste et groupe Europe Écologie Les Verts, je vous félicite d'ailleurs d'avoir visiblement réussi à convaincre le groupe Socialiste avec lequel vous n'étiez visiblement pas associés au point de départ de ce vœu. Et puis un groupe d'opposition, le groupe Front de Gauche «Place au peuple» a présenté un vœu. Ça n'est pas hélas à nous. On aimerait bien mais on n'est pas majoritaires. Je veux bien être à votre place, Madame la Maire, mais ça n'est pas à nous d'aller faire la démarche auprès des groupes de la majorité pour fusionner les vœux. Vous aviez jusqu'à vendredi pour faire ces démarches-là. Et là, vous voudriez que, à la hâte, tout d'un coup, on se mette à bricoler sur le coin d'une table. Ça veut dire quoi ? Vous allez nous demander quoi ? D'abandonner quel considérant de notre vœu sur le coin d'une table ? Puisque vous êtes d'accord avec le contenu des deux vœux, je demande au groupe Socialiste de voter intégralement les deux vœux. J'ai cru comprendre de la part du groupe Communiste, de la part du groupe Écologie Les Verts que pour eux non seulement ils vont voter le leur, bien évidemment mais qu'ils allaient voter le nôtre. Moi, j'ai bien annoncé clairement que j'allais voter le nôtre mais que j'allais voter aussi le leur. Enfin où est le problème ? On vote les deux vœux et au Conseil de Paris chacun va défendre le contenu. Voilà mais sinon on se met sur un coin de table mais à ce moment-là moi, je m'engage pas. On fait une suspension de séance parce que moi si je me mets sur un coin de table pour rédiger un vœu, ça pose aussi d'autres problèmes sur le déroulé démocratique de cette assemblée. Maintenant je...

Mme CALANDRA

Mme SIMONNET, il n'y a pas d'amateurisme. D'abord, mon Directeur de cabinet a la grippe depuis plusieurs jours. Donc déjà c'est normalement lui qui prend contact avec les présidents de groupes, et je vous le rappelle nous avons vécu ces trois dernières semaines une situation totalement anormale. Nous avons été totalement débordés de travail. Par ailleurs, moi, ça ne me pose pas de problème d'adopter ces deux vœux. C'est juste que j'aimerais avoir une chance d'avoir du succès au Conseil de Paris, c'est tout. Qu'on puisse adopter des vœux dans le Conseil du 20^e arrondissement n'est pas forcément un problème. Le problème après, c'est l'étape suivante. C'est l'étape suivante, c'est la mise en œuvre concrète de ce que nous allons voter. Et moi, je ne fais pas les choses uniquement symboliquement ou pour lever la main ou voilà. J'aimerais que des choses bougent ensuite. Oui M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Non mais on va essayer de faire simple surtout que tout le monde avait vu l'ordre du jour en se disant que ça serait court et qu'on finirait tôt. Là, on est en train de partir, je m'excuse, mais pour finir tard quoi, et on est au premier vœu. Je dis ça pour ça. Au deuxième, pardon ! On peut très bien, justement fort de ce qui se passe au Conseil de Paris, voter les deux vœux et ensuite faire une fusion pour les vœux qui sont votés au Conseil de Paris ! Je comprends le fait de ne pas se mettre sur un coin de table pendant le Conseil et tutti quanti, ça me semble plus simple et ça permet derrière, à mon avis, d'avoir plus de chance dans le sens que vient dire Madame la Maire, plus de chance, de passer au Conseil de Paris et pas de se retrouver au Conseil de Paris y compris pour le 20^e arrondissement d'arriver avec deux vœux qui seraient défendus, qui raconteraient grosso modo la même chose. Voilà donc, moi, ma proposition serait qu'on adopte les deux vœux et qu'ensuite on les fusionne à l'issue de ça, avant de les passer en Conseil de Paris.

M. GLEIZES

Oui, je suis un peu gêné par la polémique initiée par Mme SIMONNET sur ce coup-là, parce qu'on avait l'intention de fusionner les deux vœux et que pour des raisons matérielles, ça n'a pas été fait parce que tout justement M. Sébastien ROY donc est malade. Il avait fait des propositions donc c'est pas nous qui avons géré directement l'idée de fusionner mais et Laurent SOREL qui est aussi absent, était aussi d'accord pour faire la fusion. Donc je trouve dommage, je trouve ça dommage et de continuer en plus sur ce ton-là. Là, on a affaire à des vraies situations avec des vrais individus. On n'est pas que dans la théorie. C'est-à-dire qu'on est intervenu par rapport à des cas pour les sortir de la situation, que toi aussi tu es intervenue, ce n'est pas le débat. Mais qu'on ne fasse pas une polémique par rapport à ça. Parce qu'on sait très bien que le sujet, il n'est pas entre nous dans l'arrondissement. Il est au niveau du Conseil de Paris. On sait très bien que le débat aura lieu au

Conseil de Paris. On fait un débat de Conseil de Paris en arrondissement. Qu'on a fait le maximum pour ouvrir le gymnase, on a fait le maximum pour que l'ASE change de politique. Tout ça, les choses ont bougé par rapport à l'année dernière. Maintenant, on attend de voir comment les choses vont continuer mais il ne faut pas croire que les choses n'ont pas bougé. Les choses ont bougé parce que tout justement on a été dans l'unité. Si aujourd'hui on commence à faire de la polémique inutile, on ne gagnera pas sur l'âge osseux. La bataille sur l'âge osseux, elle n'est pas ici à gagner, comme l'a dit très bien Frédéric HOCQUARD il faut la gagner à la fois au parlement, comme il y a des propositions qui sont faites et aussi donc au niveau du Conseil de Paris, donc cessons de faire la polémique ici, votons les deux vœux et passons à la suite.

Mme CALANDRA

Très bien ! Alors qui maintenant a demandé la parole ? M. GRANIER ? Non, pardon. Mme GUHL d'abord et M. GRANIER ensuite.

Mme GUHL

Oui, moi je trouve très, très dommage que ce débat qui pourtant avait bien commencé sur une position presque unitaire et je dis bien presque unitaire parce qu'il y a bien une différence sur la question du test osseux qui n'est pas minime dans le débat. Presque unitaire se termine sur une question de polémique politicienne ou de procédure. Je trouve vraiment ça dommage parce que comme l'ont si bien rappelé plusieurs collègues auparavant, nous étions sur des sujets qui sont des sujets graves qui concernent des mêmes, qui concernent des mêmes qui sont à la rue sur lesquels nous avons été nombreux à nous mobiliser. Donc je crois qu'il y a des moments où il faut peut-être sortir la tête de cette polémique un peu politicienne, même si je comprends vos arguments strictement organisationnels. Il me semble que, là, effectivement on peut peut-être avoir ce vœu unitaire même si je crois que nous ne sommes pas tout à fait mûrs pour qu'il soit complètement unitaire mais au moins sur ces quatre groupes. Mais voilà, je trouve ça vraiment très dommage d'installer des polémiques politiciennes sur des sujets enfin organisationnels sur des sujets aussi graves sur lesquels nous avons un accord, je crois, politique global.

Mme CALANDRA

Bien. Mme SIMONNET. Excusez-moi. Oui, M. GRANIER d'abord et ensuite Mme SIMONNET.

M. GRANIER

Pardon Mme SIMONNET, merci Madame la Maire. C'est ce que je voulais évoquer tout à l'heure entre les moyens qui sont consacrés par le Département de Paris ou à la réception des mineurs et les tests osseux. La dernière fois où vous avez bien voulu nous soumettre un vœu sur le traité transatlantique, ce n'est pas l'enceinte pour le faire. Ça a des incidences. Évidemment, tout a des incidences si on vous écoute et vous aurez forcément raison, tout est lié. Mais les moyens que consacre la Ville de Paris à l'accueil des mineurs et les tests osseux, il y a une différence, vous l'avez souligné, Mme GUHL, et en tout cas il y a des choses qui doivent se faire dans cette enceinte et pas d'autres. En l'occurrence, les tests osseux ça relève du législateur et pas du Conseil d'arrondissement du 20^e. Concernant le point de méthode, évidemment on va s'abstenir sur n'importe quelle forme de vote sur ces deux vœux mais il serait quand même plus intelligent pour donner un peu plus de force aux vœux quand ils arrivent au Conseil de Paris, qu'effectivement il y a une forme d'unanimité, qu'il y ait eu concertation auparavant et je souhaite mes vœux de rétablissement à M. ROY évidemment.

Mme CALANDRA

Bon, comme vous l'avez compris, il y a eu à la fois des difficultés matérielles, encore une fois on a passé trois semaines tout à fait anormales et tous nos agendas ont été bouleversés. Moi, j'ai dû annuler énormément de réunions comme d'ailleurs la Maire de Paris et un certain nombre d'entre nous pour en tenir d'autres. Et je vous avoue que je me suis beaucoup consacrée à un certain nombre de sujets autour de la sécurisation du 20^e arrondissement. Et malheureusement pendant ce temps-là il faut aussi que la boutique continue à tourner. Donc on a traité les urgences au fur et à mesure et l'absence de M. ROY se fait cruellement sentir. Alors ce que je propose c'est, puisque ça a été proposé par les Présidents de groupes, nous allons voter ces deux vœux. C'est un peu étrange sans

vouloir dire orthogonal mais un peu étrange. On va voter ces deux vœux. Je recommande fortement aux Présidents des groupes de se voir ensuite pour trouver une rédaction qui puisse éventuellement être adoptée par le Conseil de Paris si nous voulons faire évoluer les choses dans le bon sens. Et pour faire évoluer les choses dans le bon sens, je recommande que dans les considérants, comme dans les conclusions, on reconnaisse aussi les choses positives, pas seulement les choses négatives. Bizarrement, j'observais dans la vie que parfois ça arrangeait nos affaires. On peut voter, vous savez on peut voter des textes en Conseil d'arrondissement et puis les faire évoluer au Conseil de Paris, ça arrive assez fréquemment. Ça arrive fréquemment que des groupes soit retirent leurs textes soit les amendent, soit acceptent un amendement de l'Exécutif ou au Conseil mais bon.

Après consultation des membres, les vœux sont adoptés

4. Délibérations.

2015 DLH 19 : Adoption du Programme Local de L'habitat modifié. **Mme Hélène VICQ** rapporteure.

- **V20.2015.004** : Amendement à la délibération 2015 DLH 19, proposé par Frédérique Calandra et le Groupe Socialistes et Apparentés

M. GRANIER

Je retire mon intervention Madame la Maire.

Mme CALANDRA

Très bien. Alors M. PERIFAN a la parole.

M. PERIFAN

Merci Madame la Maire. Ce PLH acte 25 % de logements sociaux en 2025 et 30 % à l'horizon 2030 dont 70 % de PLAI et plus mais 30 % seulement de PLS. Il est également rappelé qu'un effort doit être fait en faveur des classes moyennes mais libellé en terme totalement inadapté à la demande parisienne. Je cite : « réalisation de programme de logements financièrement accessibles avec notamment réservation d'un tiers de la production de logements intermédiaires en application de l'ordonnance du 20 février 2014 », fin de citation. Mais sans aucune autre précision. Quant à la dimension métropolitaine du PLH, elle est évoquée à la marge en quelques lignes à la fin du préambule sans plan d'action précis. Il est seulement indiqué que la Ville de Paris, je cite : « Entend contribuer à une relance globale de la construction dans le reste de la région. ». Ce PLH évoque l'application large d'une politique de préemption sur l'ensemble des territoires parisiens et du droit de préemption urbain renforcé pour des lots dans le diffus afin de cibler le parc social de fait situé dans les zones de déficit en logement social. C'est une mesure dogmatique, elle coûtera très cher à la Ville. Elle va tendre le marché immobilier parisien et aboutir à une augmentation en fait du prix de l'immobilier. D'autre part, il est clairement réaffirmé que dans les arrondissements déficitaires en logements sociaux, la réalisation de logements PLUS PLAI sera privilégiée et la part de PLAI sera augmentée. Malheureusement, on ne voit pas dans le 20^e de rééquilibrage dans l'autre sens, à savoir une priorité au PLS. Ce PLH réaffirme un objectif identique sous la précédente mandature de transformation de 200 000 m² de bureaux en logements, soit en moyenne 400 unités par an, ce qui semble totalement insuffisant. Ce PLH évoque la refonte de la Charte de Mutation en 2015. Mais aucun objectif crédible n'est fixé dans ce PLH alors que le taux de rotation à Paris est de 3 %. On parle aussi du soutien à l'encadrement des loyers qui entrera en vigueur au premier trimestre. Et l'on parle effectivement de l'observatoire des loyers de l'agglomération parisienne qui constituera un observatoire de référence et qui a réalisé un travail de définition d'un zonage géographique dans Paris. Il aurait été intéressant que le PLH comporte une annexe dédiée à la présentation de ce zonage et au nom du groupe UMP, Madame la Maire, je vous remercie de nous procurer ce document.

Concernant l'offre de logements étudiants, elle demeure malheureusement limitée. Il est prévu en moyenne 800 logements par an jusqu'en 2016, ce qui est totalement insuffisant. Par contre, nous

saluons l'expérimentation du développement de l'habitat participatif. Trois parcelles municipales dans le 19^e et dans notre arrondissement, le 20^e arrondissement, sont réservées à ces projets.

En conclusion, ce PLH valide et amplifie les moyens et les objectifs de la municipalité pour conduire une politique de logement au détriment d'une mixité sociale équilibrée permettant aux classes moyennes de rester à Paris. Le logement intermédiaire demeure le parent pauvre de ce plan, même si la municipalité contourne le dossier en affirmant vouloir créer à l'Est des logements intermédiaires et à l'Ouest des logements sociaux. Sur 10 000 logements à financer par an, 7 000 sociaux et 3 000 intermédiaires alors que des opérations de conventionnement massives de logements libres et intermédiaires qui sont lancées depuis 2001, de mémoire, on devrait avoir 60 000 logements PLI, en 2001, on est arrivé à 40 000 effectivement aujourd'hui sans compter les 3 000 qui ont été conventionnés en décembre 2014 et ceux qui sont programmés en 2015. Donc visiblement, sous l'effet d'annonce en fait de vouloir privilégier le logement intermédiaire, la politique de la Ville de Paris ne cesse en fait de défavoriser les classes moyennes. Cette politique dogmatique et antiéconomique contribue surtout à ghettoïser les arrondissements de l'Est, en particulier le 20^e arrondissement, poursuivre l'éviction des classes moyennes de Paris, déstabiliser le marché de l'immobilier et décourager les investisseurs. Pour toutes ces raisons et en cohérence avec les positions du groupe UMP au Conseil de Paris, exprimées notamment lors des délibérations relatives au reconventionnement de logements, à la mise en place du droit de préemption urbain renforcé et au refus de l'exécutif à prendre en compte nos propositions pour un plan d'action équilibré en recréant réellement du logement intermédiaire assorti d'une relance de l'accession sociale à la propriété, insuffisamment traitée dans ce PLH, nous voterons contre ce PLH. Je vous remercie Madame la Maire.

Mme CALANDRA

Très bien. Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Domage que je passe après M. PERIFAN. Il va encore croire que je le harcèle.

M. PERIFAN

Mais non, ne le croyez pas, cher M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Page 99 du rapport, il est écrit donc : « Dans le 20^e arrondissement les logements sociaux, familiaux créés sont en priorité des logements financés en PLS. », contrairement à ce que vous avez dit dans votre intervention. Et d'ailleurs c'est parce qu'il a été écrit cela que je vais dire pourquoi donc on s'abstient donc à ce Conseil d'arrondissement. Alors pourquoi donc le groupe écologiste va s'abstenir dans cet arrondissement et dans les autres arrondissements de Paris. D'abord, c'est une question de la méthode. Contrairement au PLU où il y a une démarche participative qui a été mise en place et en œuvre qui a permis une discussion avec l'ensemble des habitants des arrondissements, le PLH donc a été fait en comité très réservé et n'a pas été discuté collectivement, ce qui est dommage. Puisqu'on aurait pu avoir donc un travail parcelle par parcelle et, là, malheureusement on ne dispose que d'un document donc à la fin de la page... pour M. PERIFAN, la page... après la page 103, donc on a une carte qui est pas précisée avec les adresses, ce qui est dommage. Alors, ce PLH a quand même des avancées donc je vais les citer assez rapidement : l'objectif d'atteindre 25% de logements sociaux en 2025 et 30% en 2030, la question de l'augmentation des grands logements parce que c'est un des problèmes à Paris, c'est-à-dire qu'on a des petits logements et pour les familles nombreuses donc on a des difficultés. La création de logements sociaux dans le diffus, notamment pour préserver le parc social de fait et permettre un rééquilibrage territorial des arrondissements déficitaires, ça c'est très important pour notre arrondissement puisque quand on transforme des bâtiments occupés par des gens très défavorisés donc un logement social, il faut permettre à ce qu'ils restent dans ces logements. D'ailleurs, il y a un amendement dans ce sens qui est proposé par le groupe Socialiste mais on y reviendra tout à l'heure.

L'autre élément important aussi, c'est à atteindre avant 2020, 40 % des logements sociaux accessibles aux personnes handicapées, donc ça c'est très important de rendre le parc qui est assez ancien donc accessible aux personnes handicapées. Il y a aussi la volonté affichée d'utiliser les

bâtiments temporairement vides pour accueillir des places d'hébergement. C'est ce qu'on appelle le domaine intercalaire de la Ville. Donc ça c'est très important de ne pas laisser ces immeubles inoccupés de façon à pouvoir les utiliser de manière favorable. Alors maintenant sur les aspects négatifs, les points de divergence. Donc le premier, c'est ce que j'ai dit dans mon intervention préliminaire, c'est la question donc de la répartition PLAI, PLUS, PLS. Et le fait que, nous, on demande à ce qu'il y ait 50 % de PLAI. Le problème aujourd'hui du débat sur cette question du logement, c'est qu'on a l'impression que les classes moyennes, ce sont des gens qui ne demandent que du PLS. Or, aujourd'hui les principaux demandeurs de logement social à Paris, c'est du PLAI et à 80%. Et qu'est-ce qu'il y a dans ces 80 % ? Il y a des professeurs des écoles, il y a des postiers, il y a des caissières, il y a des gens qui ne peuvent postuler que sur des PLAI. Il ne peut pas postuler sur du PLS. Donc c'est ça la réalité sociale et que si, aujourd'hui, donc on augmente le logement en PLS, c'est-à-dire donc jusqu'à 50 à 100 % de plafond de revenus supérieurs au PLS, au PLUS excusez-moi, ça veut dire que donc on va accélérer la gentrification de Paris et ça c'est très problématique. Deuxième élément, c'est la question du logement intermédiaire. Alors contrairement à ce que dit aussi M. PERIFAN, il y a une politique de logement intermédiaire qui est fait dans le parc privé et tout justement qui permet donc aux gens assez aisés de pouvoir bénéficier de ce logement intermédiaire. Nous aussi on pense que cette politique par contre est désastreuse en terme de rééquilibrage et de jouer à la baisse du prix du mètre carré à Paris.

Sur les logements étudiants et pour les jeunes chercheurs, c'est vrai qu'il faut faire un effort par rapport à ça. Donc nous proposerons des amendements en Conseil de Paris.

Sur la question des foyers des travailleurs migrants, donc on est concerné dans le 20^e arrondissement, dans le rapport puisqu'il y a trois foyers qui seront donc réhabilités. Il y a la question donc du statut de résident social de ces foyers qui rend difficile donc le maintien des structures actuelles et qui entraînent donc des mixités imposées par le statut social et qui pose des problèmes sur ces foyers. L'autre élément qui est aussi assez problématique, c'est que la transformation des bureaux en logements est un objectif de la mandature mais qu'ici donc, au lieu donc des 500 000 que nous on a demandé, on est uniquement à 200 000 m² de volonté de transformation de bureaux en logement social et ça, ça pose un problème. Il y a d'autres éléments techniques mais sur la question de rénovation thermique, Kathy CARIME-JALIME donnera donc des éléments supplémentaires par rapport à la justification de notre abstention.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme CARIME-JALIME et ensuite Mme SIMONNET.

Mme CARIME-JALIME

Oui, bonsoir Madame la Maire, bonsoir tout le monde. Donc j'interviens donc en complément de mon collègue Jérôme GLEIZES. Donc le PLH est un instrument qui a pour but d'améliorer les conditions de logements à Paris. À ce titre, il est un outil de lutte contre l'insalubrité et de ce point de vue, la Ville de Paris a déjà fait beaucoup avec le plan de sortie de 1 000 immeubles de l'habitat indigne et un succès qui doit nous encourager à agir sur l'insalubrité et au manque de confort thermique des logements. Mais je souhaite tout particulièrement attirer votre attention sur la lutte contre l'insalubrité liée à la précarité énergétique. Alors la précarité énergétique concerne selon un rapport récent de l'Insee ça concerne 77 000 ménages parisiens, ce qui représente 150 000 personnes environ. La précarité énergétique peut ainsi conduire à des logements insalubres car un logement mal chauffé est un logement qui se dégrade. Pour s'attaquer à ce type d'insalubrité, il conviendrait de revoir notamment, il existe donc un règlement sanitaire départemental pour renforcer la capacité des pouvoirs publics à prescrire des travaux d'isolation et d'aération pour les logements insalubres du fait de la situation de la précarité énergétique de ses occupants. C'est pourquoi, dans un prochain Conseil à venir, je rédigerai un vœu à ce sujet pour que ce règlement dépendant des services locaux de l'État soit révisé. Il faudra sans doute une mobilisation des élus pour obtenir cette révision de la part de l'État.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui alors Madame la Maire, le groupe Front de Gauche « Place au peuple » s'abstiendra également sur cette délibération pas simplement sur les questions de méthodes qui ont pu être exposées par exemple par le groupe Europe Écologie Les Verts mais également sur le fond avec d'ailleurs des points de convergence dans la critique. Trois choses. La première chose sur l'objectif qui est affiché dans ce PLH qui est de créer 10 000 logements par an, soit en moyenne 7 000 à 7 500 logements sociaux et 2 500 à 3 000 logements privés autorisés par an. Ça ne nous semble pas un objectif ambitieux à la hauteur des besoins. Comme on a pu l'exprimer dans le débat budgétaire, un tout autre recours à l'emprunt assumé permettrait de financer 12 000 logements sociaux par an, pour une estimation de 4,5 milliards d'euros et avec un recours à l'emprunt qui resterait bien inférieur à celui des villes comme par exemple Lille ou Marseille qui, à ma connaissance, ne sont ni l'une ni l'autre dirigées par des élus du Front de Gauche. Donc ça c'est la première question parce que finalement, se donner l'objectif d'appliquer la loi telle qu'elle nous l'impose en 2025, ce n'est pas ça être ambitieux. Être ambitieux, c'est aller au-delà de la loi. Sinon c'est soit respecter la loi, soit être en-deçà de la loi et donc d'être illégal. Donc nous trouvons que d'avoir pour seule ambition de respecter la loi est totalement en-deçà de la réponse nécessaire qu'implique la crise du logement à Paris et en région Île-de-France et plus particulièrement la crise dans l'accès au logement social.

Deuxième chose, sur la répartition des logements sociaux et logements intermédiaires. J'ai pu lire dernièrement que notre adjoint en charge du logement M. Ian BROSSAT se faisait une fierté de se préoccuper du logement des classes moyennes. Alors je suis assez surprise de cette notion de classe moyenne parce que je pense que c'est une illusion cette notion-là. Elle recouvre des réalités sociales extrêmement différentes. Il faut savoir que par exemple même l'APUR distingue 4 catégories de ménages parisiens en fonction de leurs revenus sous cette appellation classe moyenne : les ménages modestes, premier quartile, les classes moyennes fragiles, deuxième quartile, les classes moyennes, troisième quartile et les classes aisées, dernier quartile. À qui on s'adresse ? À qui vous vous adressez quand vous parlez, vous exécutif, de classe moyenne ? À ces 4 catégories ? Aux 2 premières catégories ? Aux 3 premières catégories ? Les revenus auxquels ça correspond ne sont pas du tout les mêmes. Sur les premières catégories, on va s'adresser à un certain nombre par exemple de fonctionnaires, de jeunes commerçants, de couples d'ingénieurs qui peuvent correspondre aux deux premières catégories. Sur la troisième et la quatrième, on va être certainement sûr d'autres professions. Mais surtout il faut absolument assumer d'avoir une adéquation entre l'offre et la demande. 90% des demandeurs de logements sociaux ont des revenus qui les rendent éligibles au PLAI, PLUS. Alors pourquoi diantre faire 30 % de PLS ? Faire 30 % de PLS au nom des classes moyennes alors que beaucoup sont éligibles, ont des revenus éligibles au PLAI, PLUS c'est faire soit deux choses : soit mettre en place une discrimination sociale à l'encontre de celles et ceux qui ont des revenus éligibles au PLAI, PLUS, soit deuxième chose, c'est loger en PLS des personnes que vous dites classe moyenne mais qui ont les revenus correspondants aux PLAI, PLUS. C'est-à-dire faire payer un loyer plus cher à des demandeurs de logements que ne leurs revenus ne leur donnent droit. Donc il me semble important de repenser l'adéquation entre l'offre et la demande. Quant à développer le logement intermédiaire, évidemment si on développe du logement intermédiaire, au lieu et en place de logements privés, lucratifs, spéculatifs, je dis : « Tant mieux ! » Mais si c'est au lieu de logements sociaux, je dis : « Quel dommage de ne pas répondre aux urgences et à la demande » C'est un sujet qu'on pourra d'ailleurs avoir dans d'autres cadres au Conseil de Paris puisqu'on a des aspects de la Loi Macron qui justement encourage le développement du logement intermédiaire et qu'il me semblerait nécessaire d'interroger comme tout un tas d'autres aspects ultralibéraux de cette loi qui j'espère obtiendra un vote contre de la part d'une majorité de parlementaires.

Et dernière chose, je terminerai, dans ce PLH sur la cotation, évidemment que c'est une bonne chose d'améliorer et on a déjà eu le débat sur la mise en place de cotations pour garantir une impartialité totale dans l'accès au logement. Mais on aimerait bien avoir un premier compte rendu des premières expériences sur la cotation pour vérifier ce qu'il en est des prioritaires Dalo car vous n'êtes pas sans savoir que globalement à Paris mais aussi sur toute la France eh bien on a un certain nombre de prioritaires Dalo qui ne sont pas relogés tel que le prévoit la loi et on a une bonne grande inquiétude que parmi les demandeurs logement, le fait d'être prioritaire Dalo ne rend pas forcément prioritaire dans l'accès au logement alors que le droit, la loi normalement le stipule.

Donc pour toutes ces raisons et même si par contre nous reconnaissons un certain nombre d'avancées que ce soit la question de l'hébergement du logement dans le diffus, que ce soit l'évolution de la mise en accessibilité situation de handicap des logements, que ce soit la poursuite de la rénovation des foyers de travailleurs migrants, même si il y a tous ces aspects-là positifs, nous nous abstiendrons sur ce PLH. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors avant de passer la parole à M. BAUDRIER, M. BLANDIN, allez-y rapidement. Je suis désolée mais je sais que vous êtes bref.

M. BLANDIN

Non mais écoutez ça va être très simple, nous, contrairement à beaucoup, nous avons été entendus par Ian BROSSAT sur nos différents critères. Alors, certes, c'est de la concertation on n'est jamais tout à fait content mais ça c'est bien terminé pour nous et nous voterons ce projet.

Mme CALANDRA

Eh ben je vous remercie, c'était effectivement bref. Alors je rappelle que le groupe Socialiste et apparenté a soumis un amendement à cette délibération au vote du Conseil. Vous l'avez sur table. Je ne vous en donne pas lecture. Je veux simplement rappeler l'objectif de cet amendement qui a déjà été adopté quasiment intégralement dans le 19^e arrondissement. J'ai simplement demandé à ce qu'on rajoute « logé ou hébergé dans l'arrondissement ». Alors l'objectif c'est que dans les arrondissements tels que le nôtre qui dépasse cet objectif de 25 % de logements sociaux, donc c'est le cas du, du 18^e, du 19^e, du 20^e arrondissement et du 13^e arrondissement. Et il y a une règle selon laquelle les relogements de droit et ceux effectués dans le cadre de l'accord collectif départemental, nous souhaitons que cette règle qui existe aujourd'hui soit maintenue, donc de faire des relogements de droit au bénéfice des ménages déjà logés ou hébergés dans l'arrondissement. Quel est l'objectif ? C'est de pouvoir prendre en compte l'installation des familles notamment, parce que quand des familles en situation de grande précarité sont mal logées ou sont hébergées dans des hôtels sociaux ou peu importe, dans des CHRS, etc. ils ont établi des réseaux de contacts dans l'arrondissement. Ils sont suivis par nos travailleurs sociaux. Quand il y a des enfants, ceux-ci vont dans les écoles du quartier et nous souffrons tous, eux, pas seulement eux, nous aussi dans le travail que nous faisons pour les accompagner, nous souffrons beaucoup des déplacements dus, vous savez les errances à travers l'Île-de-France, aux problématiques liés aux hôtels sociaux qui leur accordent des chambres pour un temps donné puis ensuite disent : « Non, ils doivent bouger. » et nous souhaitons donc privilégier des familles qui sont déjà arrivées chez nous, déjà installées parce que nous avons commencé un travail pour eux et avec eux. Et puis encore une fois quand des instituteurs, des professeurs de collège se sont investis auprès d'enfants qui sont déjà en grande difficulté, je préfère que cet investissement perdure dans le temps. Donc il ne s'agit pas encore une fois de fermer la porte à des gens qui ne seraient pas de chez nous puisque par nature les personnes dont on parle sont des personnes en précarité, en difficulté de logement, qu'ils soient Français d'ailleurs ou étranger. Mais la question est de faire un travail efficace. Et c'est la même chose, c'est le même point de vue pour le Maire du 19^e arrondissement, le Maire du 13^e arrondissement puisque nous avons eu l'occasion d'en débattre. Je voulais aussi juste rapidement rappeler, mais Jacques BAUDRIER je pense le fera, que sur les questions de conventionnements, c'est-à-dire PLAI, PLUS, PLS, je rappelle que le plan de l'habitat prévoit des zonages. Il a mis en place une analyse, un diagnostic sur l'ensemble de Paris. Dans les quartiers où nous avons beaucoup de PLAI et de PLUS, on mettra davantage de PLS et dans les quartiers où il y a déficit de logements très sociaux, on mettra davantage de PLAI et de PLUS. Il y a une recherche de mixité sociale. Je rappelle que c'est un plan que nous votons pour l'ensemble de Paris mais qu'il y aura évidemment des déclinaisons par arrondissement, par quartier en regardant ce qui existe déjà. Je rappelle aussi, pour répondre notamment à M. PERIFAN, que les résidences, les cités dans lesquelles nous avons aujourd'hui le plus de difficulté, le plus de déficit de mixité sociale, le plus de difficultés dues aux ghettos sociaux car c'est essentiellement ça la question, sont des résidences qui ont été construites et peuplées dans les années 70, les années 80, les années 90, c'est-à-dire, pardonnez-moi, bien avant que je ne sois Maire ni Mme HIDALGO ni même M. DELANOE. Donc les quartiers de Paris les plus en difficulté aujourd'hui sont des quartiers qui ont été conçus, construits, livrés et peuplés bien longtemps avant et précisément parce que nous tirons l'enseignement de cette époque, nous essayons de faire autrement. M. BAUDRIER et on passe au vote.

M. BAUDRIER

Merci Madame la Maire, donc je tiens à excuser Hélène VICQ qui est prise d'une grippe aujourd'hui avec une température très élevée donc qui est montée dans la journée puisqu'elle a été à son travail donc je réponds aux interventions, cette délibération ayant été prévenu vers 15 heures donc mon travail, la finesse de mon travail sur le PLH est donc à l'aune du temps qui m'a été laissé et ayant eu depuis des réunions professionnelles de façon continue. Néanmoins quelques éléments. Ce PLH s'appuie il faut le rappeler, je crois qu'il y a certaines nuances qui aurait pu s'exprimer et regrets s'appuie quand même sur une ambition financière de la Ville de Paris inégalée depuis des décennies. Quelle collectivité dans le climat actuel que nous connaissons a investi plus et massivement plus pour le logement social que Paris ? 10 milliards d'euros d'investissements, dont 3 milliards pour le logement social. Il me semble que c'est un choix ambitieux. C'était d'ailleurs... ça correspond exactement, je fais un aparté aux propositions des élus Communistes dans le cadre de la campagne. Donc voilà, c'est sûr, cet investissement financier massif en faveur du logement social et du rééquilibrage Est-Ouest du logement social et de la rénovation énergétique des bâtiments, que s'appuie ce plan local pour l'habitat. Je crois qu'il faut bien avoir à l'esprit cette donnée et quantitativement, je me rappelle en tant qu'adjoint à l'urbanisme du 20^e arrondissement avoir présenté le précédent plan local pour l'habitat et m'être félicité de l'augmentation déjà des objectifs en termes de programmation de logements sociaux par rapport à ce dernier plan adopté il y a quelques années, ce plan est encore plus ambitieux en termes de production de logement social, il va bien au-delà. Et je m'en félicite et à l'époque, le groupe des élus Communistes et du parti de Gauche auxquels certains d'entre nous appartenaient s'étaient félicités déjà de ce progrès et avaient voté très favorablement ce plan. Eh bien le plan aujourd'hui qui vous est proposé est nettement plus à gauche. Je me permets de le dire et de l'affirmer. Et de m'en féliciter. Donc nous en sommes à 7 000 logements sociaux. Je voudrais dire aussi que dans un contexte où la construction de logements en France a été historiquement très, très faible en 2014 avec pour la première fois un passage en dessous de 300 000 logements construits depuis 1959, ce qui est absolument dramatique, la Ville de Paris se donne les moyens de construire plus et mieux en lien avec les objectifs ambitieux donnés par le SDRIF de construire plus de 4 500 logements par an dans le cadre de production de 10 000 logements y compris les retransformations de logements, etc. Il faut bien prendre conscience de mon point de vue que nous nous inscrivons dans une dimension très forte en matière de logement social et y compris en termes de construction et de réponse aux besoins de logements et ce qui est une malheureusement une spécificité très forte parisienne. Également d'ailleurs en termes de rénovation du bâti avec des objectifs de 4 500 rénovations de logement social par an à Paris, ce qui est un objectif très élevé et ce qui va concerner d'ailleurs de très nombreux immeubles du 20^e comme ça déjà été le cas par le passé, et y compris avec de très nombreuses réalisations qui seront à venir encore plus nombreuses et tant mieux. Je voudrais vous dire également en termes de renouvellement urbain, l'ambition de ce plan puisqu'il est bien inscrit les objectifs. D'ailleurs nous avons été sélectionnés pour un quartier national dans le 20^e arrondissement à Python-Duvernois qui va représenter potentiellement un investissement de 100 millions d'euros pour la création du bâti, la création d'équipements publics que de très nombreux quartiers, cités Porte de Clignancourt, Bédier-Chevaleret-Oudiné, Saint-Blaise, Porte de Flandre, portant des ambitions fortes en termes de renouvellement urbain dans les quartiers populaires, toute l'ambition de ce plan et en tout cas pour l'aspect bâti est de requalifier l'ensemble des quartiers populaires de Paris qui ne l'ont pas été. Donc là, je voudrais resituer en termes d'ambition le ce PLH pour lequel bien évidemment le groupe Communiste Front de Gauche votera favorablement. Après sur l'aspect des réserves, sur les équilibres entre les différents types de financement. Bien sûr, cet équilibre correspond à un équilibre politique et de répartition d'équilibre au niveau Est-Ouest au niveau de la Ville de Paris et Madame la Maire l'a très bien exprimé, je ne développerai pas.

Sur quelques questions ponctuelles, M. PERIFAN qui était, je crois, un très bon avocat pour ce qui est de la production de logement social de notre, a contrario, de ce PLH. En termes de logements étudiants, l'objectif de 4 000 logements sociaux étudiants sur la mandature. Il y a parfois des principes de réalité et moi, je suis favorable à ce que nous proposons des choses que nous soyons à peu près sûrs de pouvoir réaliser. Le CROUS nous demande l'optimum pour la réalisation de logement social étudiant et des résidences d'à peu près 100 chambres. Le nombre des parcelles disponibles pour réaliser ce type de programme et l'insérer de façon correcte dans la Ville sont peu nombreuses et les possibilités de transformer des immeubles avec des studios en résidence étudiante sont extrêmement peu nombreuses. Elles se comptent sur les doigts d'une main dans le 20^e arrondissement. Donc voilà. Se fixer des objectifs que concrètement au-delà de tout aspect financier il ne serait pas possible de réaliser, ne me semble pas raisonnable vis-à-vis de la demande. Donc cet objectif de 4 000 logements

étudiants qui avait déjà été celui de la mandature précédente, sociaux n'est pas évident à réaliser et je pense que nous y arriverons mais il faut faire preuve de volontarisme très fort et je l'ai vécu en tant qu'agent à l'urbanisme. Il faut se donner des objectifs qu'on peut atteindre.

Pour ce qui est de la transformation de bureaux en logements. Là, aussi ce PLH dit 200 000 m² de bureaux en logements au minimum ne s'interdit pas de réaliser plus. Après, il y a aussi des principes de réalité. Au-delà même d'ailleurs du coût d'acquisition, il y a les réalités des capacités de transformer les bureaux en logements. Si très concrètement des immeubles de bureaux des années 60, 70 font plus de 16 à 18 mètres de large, on ne peut pas physiquement de façon correcte les transformer en logements du fait de l'ensoleillement mais voilà. C'est une question de disponibilité de surface. Et c'est aussi une question de contexte fiscal. Malheureusement, moi, je tiens à le déplorer à titre personnel, l'Assemblée dans le cadre du PLFR 2014 a voté un amendement qui redonne l'exemption de la relance pour création de bureaux pour la transformation de bureaux en bureaux dans l'ensemble de l'Île-de-France. C'était intéressant pour développer, pour rééquilibrer l'immobilier d'entreprise en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise mais à Paris comme dans les Hauts-de-Seine, ça me semble être une très mauvaise mesure. Et ce nouveau cadre fiscal décidé il y a moins d'un mois est malheureusement défavorable à la transformation de bureaux en logements. Nous avons fait adopter d'ailleurs par l'ensemble de la majorité, y compris et rejoint d'ailleurs par certains élus UMP, pas par ceux des Hauts-de-Seine mais par Mme PECRESSE par exemple au sein du SDRIF un amendement qui insistait en ce sens. Je crois qu'il y a des évolutions législatives, il y a contexte législatif qui pourra nous aider. Mais alors là, en tant qu'élu Communiste, j'invite à ce que nous puissions nous retrouver ensuite pour faire évoluer ce contexte législatif et faire augmenter ces capacités de réalisation de transformation de bureaux en logements. Ce qui a été voté malheureusement mais je crois qu'au sein d'une mesure plus globale, fin 2014, va dans le mauvais sens, ça va dans le bon sens en Seine-et-Marne dans le mauvais sens à Paris. Donc voilà quelques éléments de contexte qu'il faut avoir à l'esprit.

Ensuite, sur l'aspect métropolitain qu'a évoqué M. PERIFAN, c'est-à-dire qu'à l'échelle du SDRIF et d'ambitions de construction de logement en Île-de-France, Paris fait beaucoup pour construire plus et mieux. Et malheureusement à l'échelle d'un Département francilien une exception en Île-de-France et donne l'exemple mais il y a de nombreuses communes qui malheureusement donnent un exemple contraire. Nous avons plus de 8 000 logements, annulation de permis de construire en Île-de-France alors que la construction est déjà à un niveau malheureusement trop, beaucoup trop bas et que la pénurie augmente, qui ont été annulés du fait de l'élection de vos Maires UMP. Il faut le dire. La pénurie de logements augmente du fait de décisions politiques gravissimes et négatives d'élus de votre camp politique M. PERIFAN. Donc la vision métropolitaine, malheureusement, vous la développez et dans le mauvais sens. Nous, nous la développons ici dans le bon sens en donnant un exemple de volonté de construire plus et mieux. Donc et je crois que nous aurons le débat en évoquant un grand lieu de concertation à s'ouvrir autour du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, qui devrait être adopté d'ici fin 2015, je crois que dans ce cadre, la Ville de Paris apportera beaucoup avec ce volontarisme politique et il faudra, dans le cas de ce schéma, porter des mesures qui pourront imposer aux Maires récalcitrants qui ne veulent pas construire et qui ne veulent pas construire des logements sociaux, surtout de Droite, des mesures qui nous permettront de relancer la reconstruction en Île-de-France et ce sera la seule façon à terme au-delà de toutes les mesures que nous prendrons à Paris de répondre à la pénurie de logements dans le 20^e comme à Paris.

Un dernier point pour le 20^e arrondissement, le bilan, la fiche qui est adossée rappelle que nous atteignons plus de 31 % de logements sociaux au 1^{er} janvier 2013 et que 4 000 logements sociaux sont encore à livrer. Donc en termes de production de logement social, de réponse à l'ensemble de la demande de tous types, en particulier de logements, de résidences spécifiques, de logements étudiants par exemple dans le 20^e arrondissement dont les réalisations vont être nombreuses, nous sommes volontaristes et nous atteignons des niveaux élevés dans le 20^e. Cela continuera mais de façon également diversifiée avec beaucoup de résidences spécifiques associées bien sûr à des créations d'équipements, comme la majorité municipale du 20^e l'a exprimé de façon unanime de longue date et la volonté de la Maire de Paris de prioriser la réalisation d'équipements dans les quartiers populaires qui en sont souvent démunis ira dans ce sens. Donc ce PLH est en cohérence avec une vision urbaine que nous aurons l'occasion d'aborder dans le cadre du PLU où d'ailleurs des réserves pour création de logements seront bien sûres inscrites en cohérence avec ce PLH. J'espère avoir répondu à l'essentiel des interrogations.

Mme CALANDRA

Je vous remercie pour quelqu'un qui n'a pas eu le temps de préparer, je trouve que c'est pas mal. M. GLEIZES si on pouvait... on n'en est qu'à la première délibération. On en a peu mais...

M. GLEIZES

Après ça ira plus vite.

Mme CALANDRA

Allez-y M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Non, non, c'était par rapport à l'amendement du groupe Socialiste qui est vraiment très, très pertinent sauf qu'il risque d'être en contradiction avec la répartition PLS, PLAI, PLUS. Pour information donc en 2013, dans les demandeurs de logement dans le 20^e arrondissement, c'était 9 079 personnes concernées par le PLAI et pour le PLS c'était 301 personnes. Donc c'est quand même trente fois plus de demandeurs en PLAI qu'en PLS et pour M. PERIFAN donc j'espère que son électorat, les plafonds de revenus sur le PLAI donc logement intermédiaire qu'il défend. Alors j'espère que son électorat doit être très riche puisque c'est 3 941 pour logements intermédiaires donc le revenu mensuel pour avoir accès au PLAI. Donc j'espère que tout le monde atteindra ces revenus assez rapidement pour pouvoir accéder au PLAI.

Mme CALANDRA

Bien. Je vous rappelle aussi que dans le calcul de la richesse relative, la question du reste à vivre est à prendre en compte, c'est-à-dire qu'il y a pas seulement le revenu mais ce qui vous reste quand vous avez payé le logement. Donc je dis ça parce qu'on peut avoir des revenus confortables en couple avec deux enfants. Le problème, c'est qu'étant donné la surface qu'on doit louer pour mettre les deux enfants c'est le reste à vivre qui est à prendre en compte.

Après consultation des membres, l'amendement est adopté

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2015 DAJ 01 : Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.
Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

M. GRANIER

Je vous remercie Madame la Maire, je vous avais également communiqué des questions que je vous resoumets actuellement c'est : « Combien de consultations s'effectuaient dans le 20^e arrondissement sur les 1 728 de mémoire ? » et peut-être une question un peu plus vaste : « Combien nous finançons en termes de subventions certaines associations qui produisent la même prestation ? » Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie, je vous répondrai après. Alors ensuite M. PASCAL.

M PASCAL

Oui Madame la Maire, ma question est complémentaire à celle de mon collègue Rudolph GRANIER. Plus largement au-delà du nombre de bénéficiaires, enfin de permanences tenues au sein de la Mairie

et du nombre de bénéficiaires, est-ce qu'on a une évaluation du dispositif puisque je crois que la convention prévoit une évaluation de ce dispositif. Donc est-ce qu'on pourrait l'avoir ? Et sur le fond naturellement, nous voterons favorablement. C'est un bon dispositif qui offre notamment aux personnes démunies la possibilité d'avoir un accès au droit. Les qualités, j'ai cru comprendre, des intervenants étaient parfois un peu variables mais néanmoins le dispositif est satisfaisant et concernant son coût, j'ai fait un calcul rapide, j'ai essayé de comparer avec le coût de l'aide juridictionnelle. C'est un peu compliqué parce que ce ne sont pas les mêmes choses mais en gros le coût de cette opération et de ce dispositif paraît convenable. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Avant de passer la parole à Mme RIVIER sur le fond du sujet, je donne quelques éléments chiffrés puisque vous avez posé des questions à ce sujet. Donc je rappelle que des permanences juridiques sont assurées dans le 20^e arrondissement par des avocats du barreau de Paris sans conditions impérieuses. À la Mairie du 20^e, au point d'accès au droit du 20^e arrondissement situé 15, Cité Champagne ainsi qu'à la Maison des entreprises et de l'emploi MDEE du 20^e située 31, Rue Pixérécourt. Pour la Mairie du 20^e arrondissement donc, les consultations juridiques sont tenues par des avocats généralistes qui ont lieu les mardis, mercredi de 17 heures à 20 heures sur rendez-vous pris au bureau d'accueil et d'information de la Mairie. Deux avocats sont présents le mardi et le mercredi et ont neuf rendez-vous chacun programmé, soit 18 rendez-vous par mardi et par mercredi. Donc pour l'année 2014, il y a eu 166 permanences et donc 1 245 personnes reçues. Pour 2013, 166 permanences, 1 052 personnes reçues et pour 2012, 166 permanences pour 1 095 personnes reçues. On note un écart de + 18 % entre 2013 et 2014 qui est dû au fait que les agents du service d'accueil de la Mairie appellent les usagers ayant pris un rendez-vous la veille de la permanence afin qu'ils confirment leur venue. Je vous joins un bilan mensuel pour les permanences d'avocats en Mairie. Au point d'accès au droit, les permanences organisées au pad sont spécialisées dans les domaines suivants. Alors nous avons choisi à l'époque le droit de la famille, les violences faites aux femmes donc les 1^{er}, 3^e et 5^e mercredi après-midi. Le droit du travail, le jeudi matin, droit des étrangers et de la nationalité, les 2^e et 4^e mercredi après-midi. Et les permanences généralistes, les 2^e et 4^e lundi après-midi. Tout ça est très factuel. Pour l'année 2014, 119 permanences et 640 personnes reçues, pour 2013, 118 permanences pour 664 personnes reçues et en 2012, 113 permanences pour 587 personnes reçues. On note les augmentations. Alors après, je pourrai vous transférer les tableaux dans le détail selon les années en droit de la famille, droit du travail, droit des étrangers, généralistes etc.

Pour la MDEE donc c'est un partenariat qui s'est signé entre la DDEEES, la Direction du Développement Économique, de L'Emploi et de l'Enseignement Supérieur et l'Ordre des Avocats. Donc l'idée, c'est qu'en 2014, en droit du travail, on a eu 41 personnes reçues, en droit des affaires 34. Et total, il y a eu 15 permanences pour 75 personnes reçues en 2014 et je vous donnerai les chiffres pour 2013 et 2012, c'est sensiblement pareil. Donc ça, ce sont les chiffres bruts. Après, il y a des questions de fond mais sachez que ce sont des dispositifs qui malheureusement portent un très grand succès et qui donc correspondent bien à des besoins. Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Oui, merci. Bien j'ai très peu de choses à ajouter après ce panorama extrêmement complet. Juste une petite précision, c'est-à-dire que la convention là dont il s'agit, la délibération qui est soumise au vote porte exclusivement sur la permanence généraliste en Mairie. Donc ça ne couvre pas l'ensemble des permanences, fort heureusement, parce que les besoins sont beaucoup plus importants que ça. Et juste une observation qui est remontée à l'issue du dernier comité de pilotage annuel du point d'accès au droit, il nous a été fait part d'une explosion actuellement de la demande en droit du travail. Bon, on comprend bien pourquoi, c'est le reflet de la crise. Donc, voilà, nous cherchons actuellement des solutions pour répondre à cette explosion de la demande.

Mme CALANDRA

Oui, M. PASCAL.

M PASCAL

Oui Madame la Maire, merci pour les chiffres très détaillés que vous nous avez communiqués, j'ai juste une question complémentaire. En fonction de quoi est établi le « droit de tirage » du 20^e arrondissement sur ce total de 1 728 permanences ? Puisque si je fais un calcul rapide, on a en gros dans le 20^e, 10% des permanences du total, donc ils sont organisés dans le 20^e. Est-ce que c'est lié au nombre d'habitants ? Est-ce qu'il y a un critère qui établit ce droit de tirage et cette quote-part attribués à la Mairie du 20^e ? Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Eh bien, ça s'est construit au fur et à mesure des années par rapport à ce qu'on observait, le public qui venait, la demande. Enfin, on essaie de répondre au mieux à demande. Évidemment, il y a un lien entre à la fois notre population et les demandeurs qu'on observe. Pour dire les choses clairement, si on avait plus de locaux, plus d'argent et on abondait et plus d'avocats à disposition, alors pas forcément dans les domaines exploités aujourd'hui mais dans d'autres domaines, on aurait toujours autant de public. On a une vraie difficulté, on a notamment des gens qui ont une très grande difficulté avec l'écrit et à se dépatouiller dans les difficultés juridiques et qu'on aide par ce biais-là. Donc c'est au début, il y a eu un calcul à la création des points d'accès au droit. Dans les années 2000, il y a eu un calcul grossier par rapport à la taille de la population mais en vérité ça se fait aussi par un croisement avec les flux d'utilisateurs, quoi. C'est vérifié régulièrement dans le cadre des comités de pilotage des points d'accès au droit. Donc si je ne dis pas de bêtises, il y a trois maisons de justice et du droit à Paris et cinq points d'accès au droit, six maintenant ? Bon, six maintenant. Et tout ça est discuté dans un partenariat qui est réuni au sein du Comité Départemental de l'Accès au Droit, le CDAD, dans lequel j'ai siégé comme médiatrice de la Ville de Paris. Donc j'ai été très investie dans ces sujets-là.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2015 DDCT 06 : Subvention (3.000 euros) au titre des fonds de la maire du 20^e à l'association Jeunesse éducation. **Mme Charlotte LAURENT rapporteure.**

M. GRANIER

Merci Madame la Maire. On trouve dans la délibération le montant qui est attribué à cette association, à savoir 3 000 euros. Mais il serait souhaitable dans ce cadre de transparence de connaître le montant global des fonds du Maire, les critères retenus pour faire émerger des associations bénéficiaires ou non, et peut-on envisager par conséquent une publication dédiée des fonds du Maire sur l'ensemble de ces subventions ? Merci.

Mme CALANDRA

Je peux donner quelques réponses sur le cadre global.

M. GRANIER

Je vous avais questionnée là-dessus. Oui.

Mme CALANDRA

Pardon, excusez-moi, M. GRANIER, c'est la même question ? Bon d'accord. Alors avant que Mme LAURENT puisse parler éventuellement des actions de l'association, moi, je veux bien parler du cadre global des recettes des fonds du Maire, en l'occurrence de la Maire. Donc ce sont des fonds qui sont issus des sommes récoltées à l'occasion des cérémonies, mariages, de dons spontanés et aussi quand nous louons des salles par exemple pour des tournages de films, comme la semaine prochaine me dit M. CONQUES. Alors nous récoltons donc des fonds. C'est pour ça que j'encourage vivement les élus qui procèdent à des mariages à mettre leur plus beau vêtement, leur plus beau sourire et être des plus aimables avec les futurs mariés parce que les produits de la quête nous aident à constituer ces fonds du Maire.

Alors ces associations agissent, je cite, « à des fins sociales ou contribuant à l'animation locale de l'arrondissement. », donc c'est la note de M. Bruno JULLIARD de juillet 2014 qui cadre ce dispositif. Dans le 20^e, les sommes allouées sont affectées à des projets précis et pour une seule fois étant donné que nous avons un tissu associatif extrêmement dense. Donc je le dis clairement ce ne sont pas des subventions qui sont amenées à être répétées d'année en année. C'est une aide ponctuelle, soit à des associations qui connaissent une difficulté passagère, ça peut arriver, ou des associations qui ont porté un projet un peu particulier qu'elles ont du mal à boucler et qui présente un intérêt évident pour le 20^e arrondissement. Alors sur les montants, sur les fonds du Maire 2012, nous avons distribué 13 966 euros ; pour 2013, 14 507,56 euros ; pour 2014, 17 584 euros. Donc le total des trois années, 46 057,56 euros. Je remercie les élus dont l'activité a fait que chaque année nous avons eu une augmentation des résultats de la quête. Alors pour les associations qui ont reçu des fonds de la Maire, en 2013, l'AEPCR, donc l'Association d'Éducation Populaire Charonne Réunion pour 2 966 euros donc par une délibération de la DUCT 100. Nous avons l'AJA qui est un club de judo pour 9 000 euros en 2013. Le soutien aux salariés de l'automobile du 93 pour 2 000 euros mais qui finalement ne s'est pas fait puisqu'ils ne nous ont jamais donné leur RIB, c'est ça ? Solidarité Paga Lagny Davout, en 2013 pour 5 000 euros ; HED en décembre 2013, 5 000 euros ; les Iwadiyens de France, 3 000 euros ; B-A-BA Autisme, pour 7 000 euros c'est en cours. L'association Revivre pour les réfugiés syriens, 5 000 euros ; Pazapas, 3 000 euros. Et l'association Jeunesse Éducation donc pour 3 000 euros. Voilà. Est-ce que j'ai répondu aux questions ? S'il n'y en a pas d'autre, je vais vous consulter...

M. GRANIER

Il y avait juste la publication.

Mme CALANDRA

Oui, pardon. Allez-y.

M. GRANIER

Pardon excusez-moi, Madame la Maire, la publication de ces éléments ?

Mme CALANDRA

Ce sont des délibérations que nous adoptons dans les Conseils d'arrondissement. Donc vous en avez forcément connaissance puisqu'on les vote comme aujourd'hui par exemple. Bon écoutez, je vous propose, parce qu'on a encore 4 vœux à voir à moins que Charlotte LAURENT ne souhaite compléter mais enfin bon, je vous propose qu'on vote.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2015 DAC 74 : Stèle à la mémoire des déportés du camp de Rawa-Ruska, cimetière du Père Lachaise (20^e). **M. Thierry BLANDIN rapporteur.**

M. PASCAL

Oui merci Madame la Maire, je vais être extrêmement court. En fait, l'objet de mon intervention était eh bien de mettre l'accent justement sur ce projet de délibération puisque je trouvais qu'il était dommage qu'il passe dans le flot des délibérations adoptées par vote bloqué. Donc naturellement nous voterons pour. C'est un hommage légitime bien que tardif mais légitime. Et en écho un peu à ce que vous avez dit en propos introductif à cette séance mais également aux propos républicains que vous avez tenus lors de votre cérémonie de vœu, je souhaitais dire que de temps en temps c'était bien qu'on se rappelle que la barbarie ça avait existé et malheureusement ça existe encore. Et que nous tous, Républicains, bien qu'opposés sur certains sujets on peut se retrouver sur les choses essentielles et notamment sur les sujets de mémoire. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Je ne crois pas, oui, voilà M. BLANDIN a raisonnablement... n'a rien à ajouter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2015 DU 24 : ZAC Réunion - Suppression de la ZAC - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP. **Mme Hélène VICQ rapporteure.**

2015 DAC 33 : Subvention (11.000 euros) à l'association Petits Oiseaux Production (20^e). **Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

2015 DAC 56 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Paris culture 20 (20^e). **Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

2015 DASES 08 : Locaux du 117-121 rue de Ménilmontant et 301-303 rue des Pyrénées (20^e) : avenant à la convention d'occupation du domaine public - évacuation d'une sortie de secours au bénéfice de la crèche voisine. **Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.**

2015 DFPE 329 : Crèche et logement de fonction sis 241-243 avenue Gambetta (20^e) – Convention de gestion avec Paris Habitat OPH. **Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

Après consultation des membres, les délibérations non inscrites sont adoptées

5. Vœux

- **V20.2015.014** : Vœu pour la sauvegarde et la pérennisation des Ateliers Santé Ville, déposé par la Majorité municipale à l'initiative des élu-e-s du groupe Socialiste, Apparenté et Républicain Socialiste.

Mme EL AARAJE

Merci Madame la Maire. Donc effectivement, très brièvement parce que je pense que c'est un vœu qui fera consensus parmi nous. On parlait en propos introductif à ce Conseil d'arrondissement des événements qui ont pu se passer et on a tous rappelé notre volonté et notre attachement aux valeurs du bien-vivre ensemble et là ça en fait pleinement parti. Donc très rapidement, les ateliers Santé Ville pour ceux qui ne connaissent pas sont un dispositif lié aux quartiers politiques de la ville, qui visent à concentrer les efforts en matière sanitaire et sociale sur certains quartiers identifiés comme étant quartier politique de la ville. Ils visent donc à permettre d'améliorer l'accès au soin, l'accès au droit et faire de la prévention santé auprès des populations les plus démunies et celles qui en ont le plus besoin. En l'occurrence dans le 20^e arrondissement, on a un atelier santé Ville qui fonctionne extrêmement bien depuis maintenant 5 ans, qui est installé au 45, rue Ramponeau et dont le portage est historiquement parlant, de toute façon sur tout Paris il y a un portage associatif. En l'occurrence, notre atelier santé Ville est porté par la fondation de la Croix-Saint-Simon et là nous avons souhaité, au vu de certaines difficultés rencontrées par donc l'ASV qui risque d'impacter la localisation, de remettre en cause en fait le principe du local qui a été attribué à notre ASV, nous avons souhaité émettre ce vœu pour rappeler d'une part notre attachement à cette structure et demander sa pérennisation dans le temps donc garantir la localisation du local. Entre-temps en fait, depuis vendredi dernier on a eu un petit peu de nouveau concernant justement le financement puisque, là, on a un manque en fait de 1 700 euros pour permettre le maintien du local de l'ASV au 45, rue Ramponeau et entre-temps on a eu un retour en fait de l'ASV qui, hébergeant un certain nombre d'associations à titre gracieux jusqu'à présent puisque c'étaient des associations qui démarraient, des associations plutôt nouvelles. Là, ces associations vont contribuer à hauteur d'environ entre 50 et 100 € par mois en fonction de leur besoin. Donc, là, j'attends un retour un peu plus exhaustif et plus détaillé du montant final qui sera récolté mais qui pourrait permettre le maintien au 45, rue Ramponeau. Donc je vous propose par ailleurs le rajout, au vu de ces nouveaux éléments, à la dernière phrase du vœu « les élus du 20^e arrondissement demandent que le local actuel de l'ASV de l'arrondissement soit maintenu au cœur du quartier Belleville, plus précisément au 45, rue Ramponeau », comme c'est le cas actuellement. Je ne sais pas si vous avez des questions.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Donc s'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose que nous adoptions ce vœu ainsi précisé puisqu'il y avait un oubli de la localisation.

Après consultation des membres, le vœu est adopté à l'unanimité

- **V20.2015.013** : Vœu déposé par les élus du groupe UMP20 relatif au développement de la pratique du vélo à Paris.

M. PERIFAN

Merci Madame la Maire. Concernant la pratique du vélo, Paris a reculé au 14^e rang des villes bike friendly au monde selon une étude de 2013 alors que la capitale était classée au 7^e rang en 2011. C'est une mauvaise nouvelle, nous régressons. Bordeaux et Nantes occupent respectivement la 4^e et 5^e places de ce classement. L'index pointe le nombre insuffisant de pistes cyclables protégées. Sous les deux mandats précédents, la Gauche parisienne s'est contentée de déployer une flotte de vélo en libre-service sans adapter Paris pour en faire une ville cyclable et cycliste. Alors que le Vélib' a été lancé en 2007, la Mairie de Paris a attendu juin 2010 pour présenter un plan vélo. Pendant la campagne municipale, l'actuel adjoint en charge du transport avait qualifié, je le cite, d'indigent le budget consacré aux vélos à Paris entre 2008 et 2014, 25 millions d'euros quand Nantes en dépense 40 millions. En mars prochain, la ville va présenter un nouveau plan vélo avec une enveloppe financière de 100 millions d'euros pour toute la mandature. À titre de comparaison, le grand Londres va consacrer 1,3 milliards d'euros sur 10 ans au développement du vélo. À Paris, on compte désormais plus de vélos, 596 000 que de voitures, 566 000. Pourtant les ménages parisiens sont moins équipés en vélo, 29% contre 55% dans le cœur d'agglomération. Si l'offre Vélib' explique en partie ce retard, seuls 28% des déplacements en vélo à Paris se font en vélo libre-service. Les marges de progression sont donc importantes. Ainsi seuls 5% des Parisiens vont travailler en vélo alors que 16% effectuent ce déplacement professionnel en voiture. Le plan vélo prévoyait en 2010 la création de 260 km d'aménagement cyclable d'ici 2014. Paris comptait 440 km d'aménagement cyclable en 2010. En apparence, cet objectif a été atteint mais uniquement grâce à la mise en œuvre des doubles sens cyclable qui représentent à eux seuls 270 km. Or, celles-ci n'étaient possibles que parce que le gouvernement de Nicolas SARKOZY a adapté en 2008 le code de la route. Et il est vrai aussi qu'elles ont été imaginées au départ pour faire le lien entre des circuits de vélo et non pas pour en faire des pistes cyclables telles quelles. On sait la dangerosité en fait de ces contresens. Non seulement le kilométrage des itinéraires cyclables reste insuffisant en quantité, 730 km au 31 décembre 2013, mais aussi en qualité puisque la majorité sont en réalité des rues à double sens cyclable ou des couloirs de bus, 160 km. On comptait à la fin 2013 moins de 200 km de piste cyclable en site propre, sécurisé. Or, on le sait, toutes les villes en particulier celles du nord de l'Europe qui ont développé effectivement la pratique du vélo, l'ont développé sur des sites propres, sécurisés. Le stationnement des vélos, sujet fondamental pour les usagers des vélos, ne progresse pas suffisamment vite. Le nombre d'emplacement est passé de 30 000 en 2009 à 38 000 actuellement après la mise en place de ce plan vélo. Cela représente simplement une place de vélo pour 15 vélos existants. Donc je soumets ce vœu et j'espère que vous lui réserverez un vote favorable. Je vous remercie Madame la Maire, chers collègues.

Mme CALANDRA

Alors je rappelle que je dois excuser M. Renaud MARTIN qui ne pouvait pas être présent parmi nous ce soir. Donc je donne la parole à Mme RIVIER à qui il a transmis ses éléments. Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Voilà effectivement je me fais en quelque sorte la porte-parole de mon collègue Renaud MARTIN et me félicite de savoir que l'UMP est désormais bike friendly même si le vœu déposé me semble tout de même un vœu hors sol et également hors espace-temps. Il n'y a aucune prise en compte spécifique du 20^e arrondissement. C'est le même vœu qui a été déposé dans tout Paris qui fait fi de toutes nos spécificités. Mais par contre il y a un maximum de généralité. Il est aussi fait abstraction totale de la

démarche de concertation qui a été menée et qui a été poursuivie depuis juin dernier par Christophe NAJDOVSKI et les services de la Ville. Tout cela nous donne une idée de l'implication des élus de l'UMP dans le développement du vélo bike friendly et du vélo dans le 20^e arrondissement. Alors je voudrais juste, en reprenant les notes de Renaud MARTIN qui est très impliqué sur la question, vous indiquer ce que nous faisons et ce que nous ferons concrètement dans le 20^e pour développer la pratique du vélo. Donc c'est la poursuite de l'équipement en bande cyclable de l'avenue Gambetta, la partie nord qui reste à compléter, l'aménagement provisoire de la traversée de la porte de Montreuil et la généralisation des doubles sens vélo dans le cadre de la généralisation de la circulation à 30 km/h puisque qui va être généralisé à tout le 20^e, à l'exception des grands axes qui sont, je crois, l'avenue Gambetta, l'avenue Belgrand, enfin il n'y en a pas tant que ça des grands axes donc la généralisation du 30 km/h va vraiment beaucoup impacter l'arrondissement. Alors sur les grands axes, un sas vélo aux feux et tourne à droite quand c'est possible, des stationnements vélo au droit des carrefours afin d'en améliorer la visibilité, des rails vélo sur les escaliers, est également en cours la création d'un vélo école, le public visé étant adultes, enfants et familles dans des modalités adaptées par ces différents publics. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie, Mme De MASSOL pour compléter. Et ensuite on passera au vote.

Mme De MASSOL

Oui, juste un tout petit chiffre, vous avez comparé les investissements concernant le grand Londres et Paris, je voulais vous rappeler que le grand Londres c'est 15 000, non 1 572 km² alors que Paris c'est 105 km². Donc c'est bien de comparer des choses qui soient comparables.

Mme CALANDRA

Voilà, j'aime cet esprit scientifique décidément précis. M. BARGETON qui, dans une autre vie, à l'époque où il était un adjoint dépensier, investisseur...

M. BARGETON

Non, non, c'est juste, sans vouloir en rajouter, ni provoquer, il est loin le temps où Philippe GOUJON s'allongeait dans les rues pour empêcher la construction des pistes cyclables dans le 15^e arrondissement mais enfin c'est bien.

Mme CALANDRA

Mais sans aucun esprit de provocation, bien entendu. Je vais dire une chose, dans un esprit républicain, moi, je suis très heureuse de voir que tous autour de cette table nous sommes ralliés à la cause du développement du vélo. Je rappelle qu'au-delà des développements concrets de piste cyclable, de zone 30, de zone apaisée, etc. il faut qu'on pense aussi à développer la culture cycliste. Donc je vous annonce que nous sommes en train de travailler, après la mise en place d'une course à pied, la Pyrénéenne que nous avons tenue pour la première fois l'année dernière. Nous sommes en train de travailler avec Renaud MARTIN et Epency EPARA à la mise en place d'une course cycliste, si possible un critérium dont le nom sera la Ménilmontante. Voilà, je vous l'annonce. Donc pour les rois et les reines de la petite reine, n'hésitez pas à sortir vos plus belles pincettes à vélo parce qu'il va y avoir de la côte à monter et à descendre et également nous allons mettre en place des écoles, je l'ai déjà dit, des écoles d'apprentissage et de pratique du vélo, pour les enfants dans le 20^e et aussi pour les adultes car il y a beaucoup d'adultes, puisqu'il est très difficile de pratiquer le vélo à Paris puisqu'il y a pas assez d'espace, qui ne savent pas très bien s'en servir. Il y a aussi des gens qui nous arrivent de l'étranger et sans savoir utiliser un vélo. Voilà ce que nous allons faire. Mme AEBISCHER, allez-y.

Mme AEBISCHER

Non, juste un mot pour dire que nous étions très heureux que cette fois-ci l'UMP fasse un vœu sur les cyclistes et pas sur les automobilistes, très heureux donc de cette défense de la culture du vélo. Alors nous, on a un petit souci pour voter ce vœu, notamment sur l'aide pour l'achat de vélo à assistance électrique, qui se fait sans condition de ressource exactement comme cela est proposé donc dans le

plan de lutte contre la pollution qui est proposé par l'exécutif au niveau du Conseil de Paris. Et on aurait bien préféré que d'autres propositions comme la gratuité des Vélib', comme les ateliers de réparation soient mis en avant plutôt que l'accès à la propriété du vélo électrique. Et donc nous nous abstenons.

Mme CALANDRA

Et par ailleurs simplement sur le vœu de l'UMP, malheureusement, moi, je ne peux pas répondre favorablement à ce vœu pour les raisons qui ont été exposées par Mme RIVIER et Mme De MASSOL. C'est que ce vœu déjà dans ses considérants, n'est pas sur un constat qui nous paraît juste. Donc pour ma part et j'imagine pour la plupart des groupes autour de cette table, nous n'allons pas pouvoir l'adopter.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté

- **V20.2015.017** : Vœu relatif au travail dominical et de nuit, sur proposition de Sylvie Aebischer et du groupe « Front de Gauche – Place au peuple ! ».

Mme AEBISCHER

Merci Madame la Maire. L'actualité pose à nouveau cette question du travail du dimanche avec les débats autour de la Loi Macron et un débat étant organisé au prochain Conseil de Paris sur cette question du travail du dimanche dans la lignée du travail mené par la mission d'information sur justement le travail dominical, il me semblait important que le Conseil d'arrondissement saisisse également cette question. Et puis aussi, nous avons deux parlementaires qui siègent au Conseil d'arrondissement. C'est aussi un bon endroit pour les interpeler, pour leur demander justement de ne pas voter cette loi Macron. Donc nous avons voulu repréciser un certain nombre de points en vue de ce débat au sein du Conseil de Paris et revenir notamment sur certains points qui nous paraissent particulièrement importants et donc qui sont présents dans les conclusions du vœu. Donc d'abord pour demander que la Maire de Paris interpelle le gouvernement et les parlementaires pour que le pouvoir de délimiter les zones touristiques et toutes les zones qui présentent des exceptions au repos dominical et au travail en soirée revienne au Maire de Paris et non au Préfet. Deuxième point qui nous paraît extrêmement important, c'est justement tout ce débat sur l'extension des zones d'exception qui vont être toutes les zones de tourisme international, qu'elles soient dans la rue de Rivoli soit sur le boulevard Haussmann. Il me semble important donc qu'on ne soit pas dans l'extension des exceptions mais qu'on soit plutôt justement sur des règles qui permettent justement de restreindre les exceptions à la législation sur le travail du dimanche. Enfin, et c'est un débat que nous avons depuis plusieurs Conseils d'arrondissement, il me semble extrêmement important de veiller à ce que la préfecture et le gouvernement renforcent les mesures pour faire appliquer réellement les dispositions du code du travail et également l'arrêté préfectoral du 15 novembre 90 qui limite fortement l'ouverture du dimanche et qu'on ait enfin des moyens nécessaires pour faire respecter ces interdictions. Je vous rappelle que les commerces peuvent ouvrir le dimanche matin jusqu'à 13 heures à condition d'être fermé le lundi, ce qui est très rarement le cas et que de nombreux commerces et de notamment de grandes surfaces alimentaires ouvrent le dimanche toute la journée au détriment justement des petits commerces de proximité. Je vous remercie de votre attention.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors il y a un contre vœu voilà présenté par l'exécutif. Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

- **V20.2015.018** : Vœu de l'Exécutif relatif au travail dominical et de nuit.

M. HOCQUARD

Quelques mots sur ce sujet de la loi Macron, qui est un sujet en plus d'actualité puisque cette loi est actuellement en discussion au Parlement. Elle pose effectivement un certain nombre de questions, d'interrogations sur l'intérêt de ces lois, pas simplement que sur la question du travail du dimanche et

sur le travail nocturne. Sur le vœu qui est proposé, la Ville de Paris a fait, je le rappelle, nous l'avons rappelé ici aussi, une mission d'information et d'évaluation, dont les attendus de cette mission d'information et d'évaluation rappellent quand même les choses de manière assez claire, notamment sur la question du travail du dimanche et sur la question du travail nocturne, pas sur l'ensemble de la Loi Macron puisque la Loi Macron porte sur quand même sur beaucoup de choses. Notamment et ça a donné lieu d'ailleurs comme vous avez pu le voir à une campagne de communication de la Ville sur la question du travail du dimanche, sur la question du travail nocturne, positionnant la Ville de Paris sur le fait qu'effectivement d'abord nous étions déjà une ville dans laquelle il y avait des magasins qui étaient ouverts le dimanche, contrairement à ce que vous voulez nous faire croire. Cette ville n'était pas morte le dimanche et que la deuxième chose, la vision que nous pouvions porter en tant qu'exécutif, en tant que Ville de Paris, la vision que nous pouvions porter sur le dimanche n'était pas forcément que le dimanche soit un temps, qui soit un temps uniquement tourné sur la consommation, un temps qui soit uniquement tourné sur le fait d'aller faire dépenser ses sous à nos concitoyens, rappelant aussi ce que rappelle la mission d'information et d'évaluation qu'il n'y a pas d'étude économique qui montre que l'ouverture des magasins le dimanche créerait une dynamique économique, ni que les gens qui dépenseraient leur argent le dimanche le dépenseraient en plus en semaine, c'est-à-dire ce qu'on ne dépenserait pas dans la semaine on le dépenserait le dimanche et vice versa. Donc ça ne créerait pas en soi une dynamique économique. Rappelons une dernière chose, un point important aussi que vous rappelez mais qui est aussi dans le rapport de la MIE je le rappelle sur le fait que le travail du dimanche est en général pas un travail choisi, donc est un travail plutôt précaire avec une majorité de CDD et aussi une majorité de travail de femmes isolées notamment. Fort de tout ça dans le débat que nous avons là, qui est un débat encore une fois qui va avoir lieu au Conseil de Paris, qui est débat aussi qui a lieu au Parlement je pense qu'il y a deux sujets pour la Ville de Paris. Le premier, c'est de rappeler quelle est la position qui fait consensus au niveau de la majorité, au municipal, qui sont les différents éléments du rapport de la MIE.

La deuxième chose, c'est qu'il va y avoir un vrai sujet et une deuxième question qui va être, que la Mairie porte de manière forte aussi sur cette loi qui va être de savoir qui décide puisque je vous rappelle qu'un des combats important que mène la Ville sur cette question, et notamment sur la question parlementaire au niveau de la loi c'est que, que ça soit sur la question des zones touristiques ou que ça soit sur la décision du nombre de dimanches qui seraient ouverts, la Ville soit décisionnaire. Et je crois que pour ces deux raisons-là, il me semble souhaitable que nous soyons dans le consensus, le consensus à mon sens est ce qui a été rappelé par la MIE, c'est-à-dire qu'il y a un certain nombre de préconisation de la majorité municipale là-dessus de manière à ce que nous puissions obtenir, ce qui sera une première étape, que la Ville soit maître à bord sur ce sujet, c'est-à-dire que ça ne soit pas ni le Préfet qui décide du nombre de dimanches qui pourraient être ouverts ni qui décide de la taille des zones touristiques. C'est pour ça que par rapport au vœu qui est présenté, je trouve qu'il y a des éléments qui feront dissensus parce que c'est des éléments qui sont des éléments en débat et il y a aussi des éléments qui rentrent dans des questions, qui seront des questions qui seront par ailleurs posées par la suite sur la taille des zones touristiques par rapport à des rues, le pourtour du BHV, les grands magasins et un certain nombre de choses comme ça. Et le sens de ce vœu-là je souhaite qu'à cette étape nous nous en tenions à la position de la MIE qui est une position ferme, qui est une position claire et qui est une position majoritaire et consensuelle.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. BLANDIN a demandé la parole.

M. BLANDIN

Alors, déjà pour une explication de vote, contrairement à ce que dit M. Frédéric HOCQUARD, la MIE n'est pas consensuelle, tout du moins pour le parti Radical et nous nous abstenons dessus. Moi, je trouve un peu dommage qu'on dogmatise tout le temps. Effectivement le travail le dimanche, il a été depuis longtemps mais on oublie quand même quelque part qu'il y a des gens qui travaillent le dimanche, parce qu'ils ont des emplois qui les obligent à travailler le dimanche. Parce que dans le loisir, dans le cinéma, dans le spectacle, dans... moi, j'ai travaillé pendant longtemps à France Télécom, il y a des services qui travaillent pour faire du dépannage et tout ce qui s'ensuit. Et malheureusement, tous ces emplois sont traités à part. C'est-à-dire qu'il n'y a pas vraiment de réglementation là-dessus et c'est traité un petit peu au coup par coup et que peut-être si on en discutait nationalement une bonne fois pour toutes, je suis bien là pour protéger les gens qui travaillent, je... mon propos est bien là-dessus, c'est que certaines personnes eh bien passent au

travers de la raquette parce que tout simplement quand la loi a été faite, leur profession n'existait pas. Et à un moment donné, il faudra qu'on en parle. Mais ce n'est pas le lieu de toute manière, c'est ni lieu ici ni le lieu à Paris mais effectivement ce lieu, c'est l'Assemblée nationale.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, pour répondre aux interventions, pour le groupe Front de Gauche «Place au peuple», nous voterons le vœu de l'exécutif mais nous maintiendrons le nôtre parce que justement le vœu de l'exécutif est très clair sur, comme le nôtre, le fait qu'il faut que la Ville de Paris retrouve ses prérogatives en matière de définition, des zones touristiques ou d'octroi des dimanches dérogatoires d'ouverture dominicale. Bon, mais il faut aller au-delà du débat. Le rapport de la MIE est fort intéressant. Il est d'une grande richesse, il est même assez radical sur tout un tas de chapitres, je m'y suis retrouvée à 100 %. Mais c'est quand on en arrive aux conclusions, aux recommandations où là je suis désolée mais oui on est dans un compromis visiblement entre les groupes de la majorité qui n'est pas satisfaisant parce qu'il dit quoi ce compromis ? Il ne dit pas qu'il s'oppose à l'augmentation des zones touristiques. Il ne dit pas qu'il est contre l'ouverture des magasins dans les gares. Il ne dit pas qu'il est contre l'augmentation du nombre de dimanches autorisés, ce rapport de la MIE. Et donc il faut assumer à un moment donné d'avoir un débat clair et qui clarifie. Donc c'est pour ça qu'à travers notre vœu, nous avons voulu faire l'effort de clarification, non pas sur toute la loi Macron, mais on aura d'autres occasions notamment au Conseil de Paris pour aborder d'autres aspects de la Loi Macron qui concernent les Parisiennes et les Parisiens, mais sur cet aspect-là du travail du dimanche, qu'on soit plus clair.

Ensuite sur la question de demander à la préfecture de police le renforcement des contrôles des établissements ne respectant pas l'arrêté du 15 novembre 90 et de communiquer aux élus, aux organisations professionnelles les moyens affectés à cette mission. C'est une très bonne chose que de demander ça. C'en est une autre de demander qu'on passe aux actes. Souvenez-vous, ça fait quand même depuis le mois de... depuis le premier Conseil d'arrondissement je crois, après l'élection, que notre groupe aborde cette question-là du non-respect de la loi et de l'arrêté préfectoral par un grand nombre de magasins. Le 20^e en est exemplaire. Vous allez vous balader sur boulevard des Maréchaux, sur la rue des Pyrénées, vous prenez en fait n'importe quel quartier du 20^e, le dimanche après-midi, le nombre d'enseignes de petits supermarchés avec salariés qui ne respecte pas la loi est hallucinant. Et les petits commerçants qui, eux, le subissent de plein fouet, attendent toujours qu'il y a un changement, depuis ce premier vœu et il n'y a rien qui se passe. Alors quand je dis ça, je ne dis pas ça pour accuser notre équipe municipale, parce que ça n'est pas de notre ressort direct. Mais je pense qu'il est nécessaire qu'on se mobilise bien plus et qu'on exige le respect de la loi. Et comment est-ce qu'on applique la loi ? Eh bien à un moment donné en assumant d'exiger du gouvernement qu'il embauche des inspecteurs du travail, c'est-à-dire qu'il y a aussi celles et ceux dont c'est le métier de pouvoir venir verbaliser. Bien sûr il pourrait y avoir mais on n'a pas pu tout aborder aussi la question des pénalités, qu'elles soient véritablement dissuasives alors que pour l'instant on les intègre dans leur plan commercial. Je ne détaillerai pas plus mais nous estimons qu'il faut assumer à un moment donné sur un sujet comme celui-ci d'avoir un débat clair, d'avoir un débat franc. Et donc nous voterons le vœu de l'exécutif mais nous maintiendrons le nôtre.

Mme CALANDRA

Bien. M. GLEIZES puis M. HOCQUARD et alors M. GLEIZES, Mme PRIMET puis M. HOCQUARD.

M. GLEIZES

Oui, c'était pour faire une explication de vote assez rapide. Comme l'a dit M. HOCQUARD donc la position parisienne sur la loi Macron concernant le travail du dimanche est quand même très offensive. Elle est même donc en opposition avec les propositions actuelles qui sont débattues à l'Assemblée nationale et c'est pour ça qu'il était important d'avoir un vœu de l'exécutif sur ce point-là. Mais comme il y a des éléments avec lesquels nous sommes totalement d'accord sur le vœu présenté par le « Place au peuple », c'est ça ? Donc nous voterons les deux notamment sur le fait que ce qui manque dans le vœu de l'exécutif, c'est le fait que la Maire de Paris doit interpeler le

gouvernement par rapport donc à ce qui est en cours donc aujourd'hui, c'est-à-dire que le rapport de force doit se faire donc de manière aussi publique et donc il faut intervenir par rapport à ce point-là.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme PRIMET.

Mme PRIMET

Bon, je vais dire exactement la même chose que Jérôme GLEIZES donc nous aussi on votera les deux parce qu'effectivement il y a des éléments dans le vœu de Front de Gauche «Place au peuple» qui sont plus précis et plus combatifs, donc qui nous paraissent plus appropriés.

Mme CALANDRA

Alors M. HOCQUARD puis M. PERIFAN.

M. HOCQUARD

Très court, juste pour répondre à M. GLEIZES je pense que pour ce qui concerne l'interpellation de la Maire de Paris sur la question de la Loi Macron enfin sur la question du travail dominical et du travail nocturne, si vous avez lu un petit peu la presse depuis un mois, un mois et demi je pense que ce n'est pas passé inaperçu par rapport aux différentes positions qu'ont pu être prises et par rapport à la communication de la Ville. Mais je referme la parenthèse là-dessus. Je voulais juste ajouter parce que j'ai oublié d'en parler mais insister sur ce point-là sur effectivement aujourd'hui les dérogations, enfin pas les dérogations justement mais les commerces notamment les grandes surfaces qui ne respectent pas la loi actuellement et notamment je trouve que nous avons une extension, je le dis, je l'ai déjà dit au dernier Conseil d'arrondissement mais notamment sur la rue des Pyrénées, nous avons l'ouverture, je n'ai rien contre elle, d'une grande surface qui a ouvert rue des Pyrénées qui est ouverte aussi le dimanche et je pense que si nous n'y prenons pas garde en dehors des aspects qui sont les aspects règlementaires et législatifs et les aspects de droit du travail, je pense aussi que ça va déséquilibrer le tissu commercial à cet endroit de la rue. Donc je voulais aussi le souligner. Je l'ai déjà fait la dernière fois mais je voulais aussi insister sur ces aspects-là des choses, c'est-à-dire sur l'aspect de la diversité du commerce à cet endroit dans l'arrondissement, je parle de la partie de la rue des Pyrénées qui commence ici et qui finit à Ménilmontant, vous l'aurez bien saisi.

Mme CALANDRA

Bien, M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci Madame la Maire, je vais faire très court. Je trouve vraiment que c'est une position qui est la vôtre, qui est à la fois archaïque, conservatrice et dogmatique. Quel manque d'ambition pour Paris dont on veut qu'elle soit la capitale mondiale du tourisme. Quand on a un taux de chômage qui n'a jamais été aussi élevé en France, comment peut-on se permettre de dire qu'il y a un certain nombre de gens qui veulent travailler, qui ne pourront pas travailler. Savez-vous simplement que 80% des personnes qui travaillent dans une grande chaîne de petit commerce national et à Paris sont des étudiants ? Empêcher le travail du dimanche, c'est empêcher ces étudiants de pouvoir avoir un petit boulot. Un certain nombre d'autres commerces qui sont des petites entités ne peuvent survivre, elles ont des difficultés. On voit que les unes ferment après les autres à cause de la crise, elles ne peuvent survivre que parce qu'ils peuvent travailler le dimanche. Certains supermarchés font 30% de leur chiffre d'affaires le dimanche et ce sont des petites entités, ce ne sont pas des hypermarchés. Voilà. Je pense qu'il faudrait aussi peut-être qu'on ait cette vision-là pas simplement une vision de personnes qui seraient exploitées et forcées de travailler le dimanche mais peut-être de tous ceux qui ont besoin et quand on voit comment les socialistes ont brillamment réussi à atteindre des taux de chômage jamais égalés dans ce pays, on ferait mieux de revoir le sujet de manière un peu différente. Merci Madame la Maire.

Mme CALANDRA

Bien, M. PERIFAN, si je puis me permettre, les taux de chômage atteints aujourd'hui enfin quand on sait l'inertie de l'économie sur des mesures prises et puis par ailleurs, excusez-moi, mais l'influence des mesures de tous les gouvernements successifs sur l'économie, je demande encore la démonstration mais ça nous emmènerait beaucoup trop loin, en tout cas c'est pas de notre ressort. Juste une chose, M. PERIFAN, je vous rappelle que, que ce soit ici ou dans d'autres zones de Paris, les petits commerçants peuvent ouvrir tous les dimanches à condition que ce soit, à condition que ce soit le propriétaire du commerce et sa famille qui y travaillent et c'est évidemment le cas si M. Weiming SHI n'était pas atteint par la grippe ce soir, il vous le rappellerait lui-même puisque lui-même est commerçant et qu'il a tenu un commerce pendant de nombreuses années dans cet arrondissement.

Bon, alors écoutez si je puis me permettre, nous allons passer au vote car il se fait tard. Je voudrais vous annoncer les rendez-vous à venir. Donc nous avons un premier vote sur le vœu, voilà, présenté par Mme AEBISCHER et nous avons ensuite le vote sur le contre vœu de l'exécutif.

Après consultation des membres, le vœu présenté par Mme AEBISCHER est rejeté

Après consultation des membres, le vœu présenté par le groupe Socialiste est adopté

Mme CALANDRA

Je vous rappelle que nous avons des cérémonies à venir importantes, le 23 février 2015, donc notez bien le 23 et non le 21, parce que le rectorat est fermé pendant les vacances scolaires. Donc nous nous voyons le 23 février pour la cérémonie d'hommage au groupe Manouchian, à 18 heures et ça se passera d'abord devant la fresque et ensuite au rectorat.

Je vous rappelle qu'à partir du 3 mars, nous changeons d'exposition pavillon Carré de Baudouin et nous inaugurons « Miroir, Ô mon miroir » qui vous plongera dans l'univers du conte avec un collectif d'artistes aguerris.

Je vous rappelle aussi sur les questions d'animation que nous inaugurons le centre d'animation, Ken Saro-Wiwa, tout le monde est prié de s'entraîner à la prononciation, structure dédiée aux arts graphiques, à la musique plus particulièrement aux musiques contemporaines et au hip-hop et ce sera le vendredi 30 janvier à 13 heures au 63, rue Buzenval.

Je vous invite également à l'ouverture des « yeux du dragon » pour le nouvel an chinois, carrefour de Belleville le 22 février à partir de 10 heures 30. Cette année est placée sous le signe de la chèvre de bois.

Je vous rappelle également que nous avons une grande réunion certes le lendemain du Conseil d'arrondissement, du prochain, c'est-à-dire le 6 mars, donc le 5 mars nous avons le Conseil d'arrondissement, le 6 mars de 17 heures 30 à 21 heures 30, nous avons une réunion sur le budget participatif pour le 20^e arrondissement, vous y êtes conviés.

Et pour finir donc je l'ai déjà dit, date du prochain CA, 5 mars. Bonne soirée !